



**PREFECTURE
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°91-2024-064

PUBLIÉ LE 19 MARS 2024

Sommaire

MINISTERE DE LA JUSTICE / MAISON D'ARRET DE FLEURY-MEROGIS

91-2024-03-18-00009 - Arrêtés n°2024-01 à 2024-22 portant délégation de signature pour le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis (41 pages)

Page 3

PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

91-2024-03-05-00008 - Arrêté n° 2024-PREF-DIMI-BSE-CTS-001 du 5 mars 2024 modifiant l'arrêté n° 2023-PREF-DIMI-001 du 6 janvier 2023 fixant la composition de la Commission du Titre de Séjour des arrondissements d'Etampes et d'Evry-Courcouronnes et de la Commission du Titre de séjour de l'arrondissement de Palaiseau (3 pages)

Page 45

PREFECTURE DE L'ESSONNE / DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

91-2024-03-19-00001 - Arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2022-PREF-DRCL/192 du 25 mars 2022 et portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne. (41 pages)

Page 49

PREFECTURE DE L'ESSONNE / SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

91-2024-03-14-00003 - ARRÊTÉ n° 74/2024/SPE/BSPA/SÉCURITÉS du 14/03/2024 portant délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique durant l'année 2023 (6 pages)

Page 91

MINISTERE DE LA JUSTICE

91-2024-03-18-00009

Arrêtés n°2024-01 à 2024-22 portant délégation
de signature pour le centre pénitentiaire de
Fleury-Mérogis

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Maison d'arrêt de Fleury-Mérogis**

2024-D-01-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-41-DSD du 15 septembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.113-66 ; D.222-2 ; R.352-5 à R.352-9 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et monsieur les directeurs des services pénitentiaires : Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, à madame l'attachée contractuelle : Shanice VIRAPIN, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- déterminer les jours, les horaires et les lieux de tenue des offices religieux (art. R.352-7),
- désigner un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire (art. R.352-8),
- autoriser pour des ministres du culte extérieur de célébrer des offices ou prêches (art. D. 325-5),
- autoriser à recevoir et à conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle (art. R.352-9).

Article 2 : qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à madame la directrice des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, à madame et monsieur les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE et Marcel DUREDON, à madame le lieutenant des services pénitentiaires : Yasmina BENGHEZALA, la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis aux fins de :

- déterminer les jours, les horaires et les lieux de tenue des offices religieux (art. R.352-7),
- désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire (art. R.352-8),

- autorisation pour des ministres du culte extérieur de célébrer des offices ou prêches (**art. D. 352-5**),
- autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle (**art. R.352-9**).

Article 3 : qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à madame la directrice des services pénitentiaires : Helen LE GALLIC, à madame et monsieur les chefs des services pénitentiaires : Linda KELLNER et Mohammed HOCINE, au centre de détention de Fleury-Mérogis aux fins de :

- déterminer les jours, les horaires et les lieux de tenue des offices religieux (**art. R.352-7**),
- désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire (**art. R.352-8**),
- autorisation pour des ministres du culte extérieur de célébrer des offices ou prêches (**art. D. 352-5**),
- autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle (**art. R.352-9**).

Article 4 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-02-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-42-DSD du 15 septembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.113-66 ; R.112-22 ; R.221-2 ; R.225-4 ; R.227-6 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis ;

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et monsieur les directeurs des services pénitentiaires : Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- l'appel aux FSI pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité (**art. R.221-2**),
- autorisation du recours aux armes dans les locaux de détention pour une intervention précisément définie (**art. R.227-6**),
- demande d'investigation corporelle interne par un médecin, adressée au Procureur de la République (**art. R.225-4**).

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



**Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-03-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-43-DSD du 15 septembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 234-6 ; R. 234-8 ; D.234-11 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires** : Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- l'élaboration du tableau de roulement des assesseurs extérieurs (**art. R.234-8**),
- demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur (**art. D.234-11**),

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature aux secrétariats du bureau de la gestion de la détention, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- désignation des membres assesseurs de la commission de discipline (**art. R.234-6**).

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.


Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX



Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-04-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-46-DSD du 15 septembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 224-3 à R.224-7 ; R.224-10 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et monsieur les directeurs des services pénitentiaires** : Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- placement provisoire à l'UDV d'une personne détenue en cas d'urgence (**art. R.224-6**),
- proposition renouvellement de placement d'une personne détenue à l'UDV (**art. R.224-7**),
- placement initial d'une personne détenue à l'UDV et premier renouvellement de la mesure (**art. R.224-7**),
- décision de levée et de fin de la mesure de placement à l'UDV (**art. R.224-10**),

Article 2 : est donnée délégation permanente de signature à **madame la directrice des services pénitentiaires** : Marine DENARNAUD, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- préparer un dossier de débat contradictoire et présider un dossier de débat contradictoire (**R.224-5**),
- désignation d'un interprète pour les personnes détenues ne comprenant pas ou ne parlant pas le français (**art. R.224-5**),
- prise des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en UDV (**art. R.224-3**),
- autorisation pour une personne détenue placée à l'UDV de participer à une activité collective au sein de l'UDV (**art. R.224-4**),
- information du placement aux magistrats (**art R.224-11**),

Article 3 : est donnée délégation permanente de signature à **madame le lieutenant des services pénitentiaires** : Manon BLOSSE, et **monsieur le capitaine des services pénitentiaires** : Roland HO-A-KWIE au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- désignation d'un interprète pour les personnes détenues ne comprenant pas ou ne parlant pas le français (**art. R.224-5**),
- prise des mesures de sécurité individualisées à l'égard d'une personne détenue placée en UDV (**art. R.224-3**),
- autorisation pour une personne détenue placée à l'UDV de participer à une activité collective au sein de l'UDV (**art. R.224-4**),
- information du placement aux magistrats (**art. R.224-11**),

Article 4 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



Le Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-05-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-47-DSD du 15 septembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66 ; D222-2 ; D.352-5 ; D.115-18 ; D.115-19 ; D.115-20 ; D.414-4 ; D.115-17 ; D.341-20 ; R.370-5 ; R.341-17 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, à madame l'attachée contractuelle : Shanice VIRAPIN, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- délivrer des autorisations d'accès sur les trois sites (**art. R.113-66 ; D.222-2**),
- autoriser des ministres du culte extérieur de célébrer des offices ou prêches (**art. D.352-5**),
- autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation (**art. D.115-18**),
- autoriser l'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé, et aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite (**art. D.115-19 et D.115-20**),
- autoriser des personnes extérieures à animer des activités pour des personnes détenues (**art. D.414-4**),
- suspendre l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement (**art. D.115-17**),
- fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (**art. R.341-17**),
- suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves (**art. D.341-20**),
- interdire l'accès à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements, ou des propos et signes

injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (**art. R.370-5**),

- autoriser le dépôt de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue (**art. 370-2**),

Article 2 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les attachés d'administration du ministère de la justice : Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, Audrey ROBBE DA SILVA, Sylvain MARY, Jocelyn POULLET, à Messieurs les chefs des services pénitentiaires : Vincent BURDY, Anatole LUCCHINI, à Messieurs les capitaines des services pénitentiaires : Gérald BOULIERAC, Denis LEVASSEUR, à messieurs les directeurs techniques des services pénitentiaires : Eric PILARD, René-Paul FATH et Claude BOUTIN, à mesdames les secrétaire et adjointe administratives : Christine HISSUNG et Maryline MELKI, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- délivrer des autorisations d'accès sur les trois sites (**art. R.113-66 ; D.222-2**),

Article 3 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à madame la directrice des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, à madame et monsieur les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE et Marcel DUREDON, à madame le lieutenant des services pénitentiaires : Yasmina BENGHEZALA, à la maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- délivrer des autorisations d'accès sur la maison d'arrêt des femmes (**art. R.113-66 ; D.222-2**),

- fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (**art. R.341-17**),

- suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves (**art. D.341-20**),

- interdire l'accès à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements, ou des propos et signes injurieux ou diffamatoire à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (**art. R.370-5**),

- autoriser le dépôt de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue (**art. 370-2**),

Article 4 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à madame la directrice des services pénitentiaires : Helen LE GALLIC, à madame et monsieur les chefs des services pénitentiaires : Linda KELLNER et Mohammed HOCINE, au centre de détention de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- délivrer des autorisations d'accès au centre de détention (**art. R.113-66 ; D.222-2**),

- fixer les jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison (**art. R.341-17**),

- suspendre l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves (**art. D.341-20**),

- interdire l'accès à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements, ou des propos et signes injurieux ou diffamatoire à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (**art. R.370-5**),

- autoriser le dépôt de publications écrites et audiovisuelles au profit d'une personne détenue (**art. 370-2**),

Article 5 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-06-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace la décision n° 2023-D-57-DSD du 15 septembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 112-22 ; R. 112-23 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023,

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et monsieur les directeurs des services pénitentiaires : Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins :

- d'élaboration et d'adaptation du règlement intérieur (**art. R. 112-22 ; R. 112-23**).

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-07-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-60-DSD du 15 septembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment son article R. 314-1 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis ;

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes (**art. R. 314-1**) ;

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-08-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-63-DSD du 02 octobre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment son article D.412-21 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Gilles ROUGON, à madame l'attachée contractuelle : Shanice VIRAPIN, à madame le commandant des services pénitentiaires : Sharem BLACHERE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- solliciter l'intervention des services de l'inspection du travail (**art. D.412-21**),

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-09-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-64-DSD du 02 octobre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.113-21 ; D. 221-6 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à madame la directrice des services pénitentiaires : Aline FOUQUE, à monsieur l'attaché d'administration du ministère de la justice : Jocelyn POULLET, à monsieur le capitaine des services pénitentiaires : Eric WAWRZYNIAK, à mesdames et messieurs les surveillants pénitentiaires affectés à l'unité d'organisation du service : Astrid ARISTEE, Célia BRETER, Stéphanie BRIZOT, Karol'Ann CRUSOL, Christelle DAVID, Christine DEBERSEE, Carine DOMESOR, Doris DUGUET, Raphaëlla HIPPON, Christelle HODGI, Laetitia JACOB, Lindsay JEANNE-ADELAIDE, Estelle LAGRAND, Salomé LEGRETARD, Mélody LOUIS-PHILIPPE, Sabine ROBERT, Sarah ROME, Sylviane SAINT-HILAIRE, Cindy VAN GILSE, Nicolas ALBAREDA, Julien FIARI, Gilles GIMBERTEAU, Miguel HIRON, Laurent MONFRET, Christophe ROUGE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

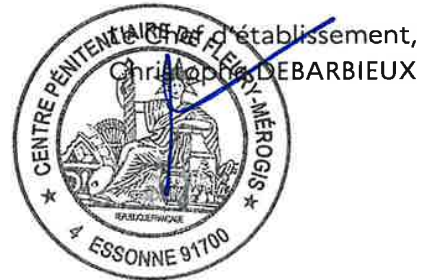
- déterminer les modalités d'organisation du service des agents (**art. D.221-6**)

Article 2 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame et messieurs les attachés d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA, Sylvain MARY, Jocelyn POULLET, à messieurs les directeurs techniques du ministère de la justice : René FATH, Eric PILARD et Claude BOUTIN, à messieurs les chefs des services des services pénitentiaires : Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, et à

mesdames les secrétaires administratives du ministère de la justice : Cathy CARRE, Christine HISSUNG, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- organiser des réunions de synthèse pour les agents placés sous leur autorité (**article D.113-21**)

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-10-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-80-DSD du 06 novembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.232-3 ; R.234-2 ; R.234-3 ; R.234-32 à R.234-41 ; R.332-33 ; R.332-41 ; R.370-4 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame l'attachée d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINCON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame et monsieur les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires : Yasmina BENGHEZALA, Clara BOUCKENHOVE, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- présider la commission de discipline (art. R.234-2),
- prononcer des sanctions disciplinaires (art. R.232-3 et R.234-3),
- ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires (art. R.234-32 à R.234-40),
- dispenser d'exécution, suspendre ou fractionner des sanctions (art. R.234-41),
- refuser à une personne détenue de procéder à des achats en cantine (art. R.332-33),
- refuser à une personne détenue de se procurer une radio et un téléviseur individuels (art. R.370-4),
- refuser à une personne détenue de se procurer un équipement informatique (art. R.332-41).

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-11-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-81-DSD du 06 novembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.235-11 ; R.313-14 ; R.332-38 ; R.341-3 ; R.341-5 ; R.341-13 ; R. 345-14 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés (**art. R.341-5**),
- délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R.313-14 (**art. R.313-14**),
- décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation (**art. R. 235-11 ; art. R.341-13**),
- refus de visiter une personne détenue par une personne titulaire d'un permis de visite (**art. R.341-3**),
- décision de retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée (**art. R.345-5**),
- autorisation, refus, suspension, retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées (**art. R.345-14**),
- autorisation pour les personnes détenues condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier (**art. R.332-3**),
- refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (**art. R.332-38**).

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYRDYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à mesdames et messieurs les lieutenants et capitaines des services pénitentiaires : Yasmina BENGHEZALA, Clara BOUCKENHOVE, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés (**art. R.341-5**),
- délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un avocat dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R.313-14 (**art. R.313-14**),
- décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation (**art. R.341-13 ; art. 235-11**),
- refus de visiter une personne détenue par une personne titulaire d'un permis de visite (**art. R.341-3**),
- décision de retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée (**art. R.345-5**),
- autorisation, refus, suspension, retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées (**art. R.345-14**),
- autorisation pour les personnes détenues condamnées de recevoir des subsides en vue d'une dépense justifiée par un intérêt particulier (**art. R.332-3**),
- refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire (**art. R.332-38**).

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-12-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-82-DSD du 06 novembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles L. 223-1 ; L.223-2 ; R.223-1 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires** : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à **mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires** : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Héléne PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à **mesdames et messieurs les lieutenants et capitaines des services pénitentiaires** : Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, Roland HO-A-KWIE, et à **mesdames et messieurs les surveillants des services pénitentiaires** : Sophie DEMOULIN, Nathalie FOURNEAU, Tatiana HASNI, Jennifer PONTONNIER, Ali FELLOUS, Mourichid MLAZAHAHE, Sébastien PRIVAT, à mesdames et messieurs les premiers surveillants et surveillants pénitentiaires affectés au quartier d'isolement, au quartier d'évaluation de la radicalisation (QER), à l'unité pour détenus violents (UDV), au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- intercepter, enregistrer, transcrire ou interrompre des communications téléphoniques de personnes détenues et autorisées en détention (**art. L. 223-1, R.223-1**),

Article 2 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, est donnée délégation permanente de signature à **messieurs les surveillants des services pénitentiaires** : Cédric DAMOUR, Hubert LEROY, David RONDOT, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- accéder aux données stockées dans un équipement terminal ou un système informatique qu'utilise une personne détenue, à la demande du procureur de la République (**art. L. 223-1 ; L.223-2**),

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-13-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-84-DSD du 06 novembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66 ; R. 332-44 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent acte, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame l'attachée d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame et monsieur les lieutenants et capitaine des services pénitentiaires : Yasmina BENGHEZALA, Clara BOUCKENHOVE, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins :

- d'affecter une personne détenue dans une cellule de protection d'urgence (CProU) (**art. R.113-66**),
- doter une personne détenue d'une dotation de protection d'urgence (DPU) (**art. R.332-44**)

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-14-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-87-DSD du 06 novembre 2023)**

Vu le code de la justice pénale des mineurs, notamment ses article(s) L.124-1 ; L.124-2 ; R. 124-2 ; R.124-3 (annexes du décret du 30 mars 2022) ; R.124-4 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE :

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires** : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, et à **madame l'attachée d'administration du ministère de la justice** : Audrey ROBBE DA SILVA, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur (**art. R.124-4**),
- placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne détenue mineure avec une personne détenue de son âge soit pour un motif médical, soit en raison de sa personnalité (**art. R.124-2**),
- autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement avec des personnes majeures (**art.R.124-3-9°**),
- proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus (**art. R.124-3-9°**),
- mise en œuvre d'une protection individuelle (**art. R.124-3-13°**),
- prise de décision relative aux modalités de prise en charge des mineurs après consultation de la protection judiciaire de la jeunesse (**art. R.124-3-10°**),

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à madame et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Marcel DUREDON, Ahmed HIRTI, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires : Yasmina BENGHEZALA, Wallis LALEYE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Ludovic DUREUIL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement,
Christophe BARBIEUX





**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-15-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-88-DSD 06 novembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66 ; R.213-18 ; R. 213-22 ; R.213-21 ; R.213-23 ; R.213-24 ; R.213-25 ; R.213-27 ; R.213-29 ; R.213-31 ; R.213-33 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement est donnée délégation permanente de signature à mesdames et monsieur les directeurs des services pénitentiaires : Camille GILLARDIN, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- placement provisoire à l'isolement d'une personne détenue en cas d'urgence (**art. R.213-22**),
- placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure (**art. R.213-23 ; R.213-27 ; R.213-31**),
- proposition de prolongation de la mesure d'isolement (**art. R.213-21 ; R.213-27**),
- décision de levée d'isolement (**art. R.213-29 ; R.213-33**),
- rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement (**art. R.213-24 ; R.213-25 ; R.213-27**),
- décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou de l'établissement (**art. R.213-21**),
- autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les personnes détenues soumises au régime de détention ordinaire (**art. R.213-18**),
- autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement (**art. R.213-18**),

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- placement provisoire à l'isolement d'une personne détenue en cas d'urgence (**art. R.213-22**),

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-16-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-89-DSD du 1^{er} décembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.412-19 à R.412-20 ; R.413-2 ; R.413-6 ; D.211-34 ; D.214-25 ; D.412-2 ; D.412-10 ; D.413-4 ; D.414-4 ; L.122-1 à L.122-2 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires** : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à **mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires** : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à **madame le commandant des services pénitentiaires** : Sharem BLACHERE, à **mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires** : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Amal MOULLESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Hippolyte COQK (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis

LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- autoriser une personne détenue à recevoir des cours par correspondance autre que ceux organisés par l'Education nationale dans le cadre de la formation professionnelle **(R.413-6)** ;
- autoriser une personne détenue à recevoir des cours par correspondance autre que ceux organisés par l'Education nationale dans le cadre de l'enseignement **(R.413-2)** ;
- refuser à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement **(art. D.413-4)** ;
- faire signer un contrat d'emploi pénitentiaire à durée déterminée à une personne détenue **(art. R.412-19 et R.412-20)** ;
- désigner les membres de la commission pluridisciplinaire unique **(D.211-34)** ;
- autoriser une personne extérieure à animer des activités pour les personnes détenues **(art. D.414-4)** ;
- autoriser les personnes détenues à travailler pour leur propre compte ou pour des associations **(art. D.412-2)** ;
- procéder au déclassement ou à la suspension d'un emploi **(art. D.412-10)** ;
- mettre un avis et acter la suspension économique **(art. R.412-33 ; R.412-34 et R. 412-35)** ;
- acter la suspension économique des contrats d'emploi pénitentiaire **(art. R.412-33 ; R.412-34 et R. 412-35)** ;
- préparer un dossier de débat contradictoire et présider un débat contradictoire quant à la suspension ou au retrait d'une autorisation **(art. L.122-1 à L.122-2 du code des relations entre le public et l'administration)** ;
- certifier conforme des copies de pièces et légaliser la signature des personnes détenues **(art. D.214-25)**.

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



Le Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-17-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-90-DSD du 1^{er} décembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.213-21 ; R.234-14 ; R.234-19 ; R.234-23 ; R.234-26 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE


Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame l'attachée d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires : Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Kitty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Hippolyte COQK (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain

LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- engager des poursuites disciplinaires (**art. R.234-14**),
- ordonner le placement des personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire (**art. R.234-19**),
- suspendre à titre préventif de l'activité professionnelle (**art. R.234-23**),
- demander la désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française (**art. R.234-26 ; art R.213-21**).

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-18-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-91-DSD du 1^{er} décembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R.322-12 ; R.332-3 ; D.424-4 ; D.332-17 ; D.332-18 ; D.221-5 ; R.332-28 ; R.370-2-2° ; R.370-2-3° ; R.370-5 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires** : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- autoriser une personne détenue hospitalisée à détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif (**R.322-12**),
- autoriser une personne détenue à faire verser ses allocations ou revenus extérieurs, à son choix, sur le compte bancaire personnel extérieur ou sur le compte nominatif (**art. R.332-1**),
- autoriser les personnes détenues à envoyer à leur famille, des sommes figurant à la part disponible de leur compte nominatif (**art. R.332-3**),
- autoriser les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (**art. R.332-3**),
- fixer la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisées à détenir (**art. D.424-4**),

- autoriser les condamnés à opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif (**art. D.332-17**),
- demander la retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation des dommages matériels causés (**art. D.332-18**),
- autoriser l'entrée ou la sortie d'argent, correspondance ou objet en détention (**art. D.221-5**),
- autoriser la remise à un tiers désigné par la personne détenue, des objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids (**art. R.332-39**),
- autoriser de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par envoi postal pour les personnes détenues (**art. R.370-2-2°**),
- autoriser de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (**R.370-2-3°**),
- interdire aux personnes détenues d'accéder à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (**art. R.370-5**).

Article 2 : qu'en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires** : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à **madame le commandant des services pénitentiaires** : Sharem BLACHERE, à **mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires** : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Hippolyte COQK (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- autoriser les personnes détenues à envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible (**art. R.332-3**),
- demander la retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation des dommages matériels causés (**art. D.332-18**),
- autoriser de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par envoi postal pour les personnes détenues (**art. R.370-2-2°**),
- autoriser de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles (**R.370-2-3°**),
- interdire aux personnes détenues d'accéder à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes ou des propos ou signes

injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues (**art. R.370-5**).

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement,
Christophe DEARBIEUX





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-19-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-92-DSD du 1^{er} décembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66 ; D.115-5 ; L.211-4 ; R.221-4 ; R.225-1 ; R.322-11 ; D.211-36 ; D.213-1 ; R.332-11 ; R. 332-41 ; D.213-3 ; R.414-7 ; D.213-1 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame l'attachée d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- faire retirer à une personne détenue pour des raisons de sécurité, des objets, substances, outils dangereux ou vêtements lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion (**art. R.113-66 ; R.221-4**),
- faire employer des moyens de contrainte à l'encontre de la personne détenue (**art. R.113-66**),
- faire retirer à une personne détenue pour des raisons d'ordre et de sécurité des matériels et appareillages médicaux (**art. R.113-66 ; R.322-11**),
- faire retenir des équipements informatiques d'une personne détenue (**art. R.332-41**),
- interdire à une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (**art. R.414-7**),
- affecter des personnes détenues en cellule (**art. R.113-66 ; D.213-1**),
- faire procéder à la fouille des personnes détenues (**art. R.113-66 ; art. R.225-1**),
- mettre en œuvre une prise en charge individualisée des personnes détenues (**art. D.211-36 ; L. 211-4**),
- suspendre l'encellulement individuel d'une personne détenue (**art. D.213-2**),
- désigner les personnes détenues à placer ensemble en cellule (**art. D.213-1**),
- affecter des personnes détenues malades dans les cellules situées à proximité de l'US (**art. D.115-5**),

Article 2 : qu'en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires** : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à **madame le commandant des services pénitentiaires** : Sharem BLACHERE, à **mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires** : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Hippolyte COQK (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Article 3 : qu'en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1 et 2, est donnée délégation permanente de signature :

à mesdames et messieurs les majors et premiers surveillants des services pénitentiaires :

Nafissa ADINANI, Hélène ARRON, Estelle BENARD, Sabrina BENAMAR, Mirella BIRON, Myriam BOUBOUILLE, Hélène BOUTIN, Ophélie BOUVET, Ingrid BOYER, Patricia BRIAND, Julie CHESTA, Elisa DENIS, Wilhelmine DESTENABES, Emilie DOLATABADI, Fethi ELAFANI, Luana FAHRASMANE, Nassima FERHAHI, Hélène FRANC, Olivia HALIAR, Cécile HANAT, Koubouna KINDELLY, Marion LEBON, Michèle LEROY, Chloé MATEU-LACOMBA, Josiane MITEL, Isabelle MORO-VANONY, Markita PHILETAS, Christine POPOTE, Guylaine RADAMONTHE, Coralie RANGAMA, Corine SAINT-PRIX, Camilia SEIGNEUR, Yveline SOLOMON, Manon TALLEC, Raurea TEMARII, Nathalie VIGNOL, Jonathan ALCIOPE, Salimou ASSANI, Antonio ASSOUMAYA, David AUTAL, Francis BALGUY, Boannio BEDEL, Radicaël BEELMEON, Karim BEN-ALI, Christophe BIRBA, Eric BLATON, Laurent BOZIN, Christophe BURLAC, Frantz CAPRON, Jefferson CAPRON, Samuel CLEMENT, Christian COCLY, Herman COTOR, Bruno DELANNAY, Guillaume DEVILLERS, David DORBY, Jean-Baptiste DOSSOU, Jean-François DUMAILLET, Fethi ELAFANI, David FAGBAYI, Rémi FOUILLEN, Laurent FORESTIER, Olivier FURMAN, Abad GRINI, Ludovic GUILLOUARD, Teddy GUIOVANNA, Gilles HAKOU TCHAMNDA, Ivan HELD, Yann HOARAU, Kévin JEAN, Paul-Emmanuel KECLART, Stéphane LAMANDI, Mike MARTINON, Sébastien LAURENT, Emmanuel LOUISY, Manuel LUXIN, Jean-Luc MARINETTE, Stéphane MASSON, Thierry MENEGHINELLO, Fred METELLA, Yohann MOCO, Antoine MOUQUET, Daniel NESTORET, Frédéric NICE, Patrick NICOLAS, Lakhdar OTHMANE CHERIF, Ronald PLICOSTE, Vincent RABE, Christopher RAMSAMY, Ghislain RANGON, Kévin REMY, Christophe RICHARD, Charles SIARRAS, Rodolphe SIMBA, Eric SIMELI, Rosan SOLOMON, Carl TACITA, Franck TELLIER, Christophe TONDU, Jean-Marc TEPLIK, Dione TREPONT, Pierre-Guy VARDIN, Christophe WARNIER, Jocelyn ZENON, Gaël ZIBEL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis pour :

- employer des moyens de contrainte à l'encontre de la personne détenue dans le cadre de la gestion d'un incident (**art. R.113-66**),
- ordonner des fouilles intégrales individuelles, en raison d'un comportement suspect détecté (**art. R.225-1**),
- l'affectation des personnes détenues en cellule (**art. R.113-66 ; D.213-1**),

Dans le cadre de l'application des articles D.213-1 et R.113-66, il sera tenu compte des critères suivants pour les affectations ou réaffectations de la séparation des :

- Condamnés/Prévenus
- Moins de 21 ans/Plus de 21 ans
- Primo-incarcérés/Incarcérés multiples
- Procédure criminelle/Procédure correctionnelle
- Fumeurs/Non fumeurs
- Des prescriptions médicales
- Des consignes de Juge d'Instruction
- Des interdictions de communiquer
- Des contraintes judiciaires

La motivation du changement d'affectation ou d'affectation en cellule multiple devra être mentionnée sur GENESIS.

La fiche comportant ces modifications devra être imprimée et mise au dossier de la personne détenue.

Article 4 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-20-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-93-DSD du 1^{er} décembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) R. 113-66 ; D.214-3 ; D.212-7 ; D.212-6 ; D.424-22 ; L.424-5 ; D.424-6 ; D.214-21 ; D.424-22 ; D.423-2 ; D.424-23 ; D.147-24 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires** : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à **messieurs les chefs des services pénitentiaires** : Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Ahmed HIRTI, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- accorder une permission de sortir à une personne condamnée ayant déjà obtenu l'accord du juge de l'application des peines pour une première permission de selon les modalités prévues par les dispositions de l'article 723-3 du code de procédure pénale (**art. D.424-22 ; L.424-5**),
- octroyer une demande de permission de sortie (**art. D.424-22**),
- retirer une permission de sortir précédemment octroyée (**art. D.424-24**),
- ordonner la réintégration immédiate en cas d'incident d'une personne détenue en permission de sortie (**art. D.424-6**),
- émettre un avis sur l'octroi de réduction de peine supplémentaire ou sur le retrait de crédit de réduction de peine (**art. D.214-21, D.214-22**)
- émettre un avis relatif à une demande d'aménagement de peine (**art. D.423-2, D.423-3, D.423-4**)

Article 2 : qu'en cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées à l'article 1, est donnée délégation permanente de signature à madame et monsieur les attachés d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA et Sylvain MARY, à madame la secrétaire administrative : Christine HISSUNG, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires : Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Hippolyte COQK (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- ordonner la réintégration immédiate en cas d'incident d'une personne détenue en permission de sortie (**art. D.424-6**),
- émettre un avis sur l'octroi de réduction de peine supplémentaire ou sur le retrait de crédit de réduction de peine (**art. D.214-21, D.214-21, D.214-22**),
- émettre un avis relatif à une demande d'aménagement de peine (**art. D.423-2**),
- émettre un avis sur une demande de permission de sortir (**art. D.423-4**),

Article 3 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à monsieur le directeur des services pénitentiaires : Gilles ROUGON, à monsieur l'attaché d'administration du ministère de la justice : Sylvain MARY, à madame et monsieur les capitaines des services pénitentiaires : Céline COLAS, Casimir MALOUNGILA, à mesdames et messieurs les premiers surveillants des services pénitentiaires : Olivia HALIAR, Cécile HANAT, Herman COTOR, Guillaume DEVILLERS, Abad GRINI, Christophe RICHARD, à mesdames les secrétaires et adjointes administratives : Anaïs CAFFET, Elodie CHILARD, Magalie DOIZIE, Christine HISSUNG, Isabelle ROBIN, Eden SYLVESTRE, Henriette SIMEBUET YEIWENE, à madame et monsieur les surveillants des services pénitentiaires : Magalie BUTTITIEG, Yannick SENECHAL, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- accéder au FIJAIS et au FIJAIT, enregistrer les dates d'écrou, de libération ainsi que l'adresse déclarée de la personne libérée (**art. L.212-7 ; L.212-8 ; L.512-3 ; L.512-4 ; R.512-5**),

Article 4 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à madame et monsieur les capitaines des services pénitentiaires : Céline COLAS, Casimir MALOUNGILA, à mesdames et messieurs les premiers surveillants des services pénitentiaires : Olivia HALIAR, Cécile HANAT, Herman COTOR, Guillaume DEVILLERS, Abad GRINI, Christophe RICHARD, à mesdames les

secrétaires et adjointes administratives : Hajar BEN MARAH, Estelle BLANCHECOTTE, Anaïs CAFFET, Elodie CHILARD, Magalie DOIZIE, Katia FORTUNE, Corinne GEREMY, Elodie GUYOT, Christine HISSUNG, Amandine MENOUD, Line PICHOT, Isabelle ROBIN, Priscillia SAVELLI, Eden SYLVESTRE, Henriette SIMEBUET YEIWENE, mesdames et messieurs les surveillants des services pénitentiaires : affectés au service du greffe par note de service, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- notifier à la personne détenue condamnée la décision de la juridiction de l'application de peines, les ordonnances, les arrêts de la chambre de l'application des peines (**art. D.423-5, D.423-6, D.423-7**),
- réceptionner et transmettre aux juridictions compétentes les demandes de mise en liberté, les demandes d'actes ou de mesures utiles à l'instruction, les requêtes en annulation, les actes d'appel, les pourvois et les oppositions (**art. D.214-3**),
- tenir le registre des déclarations d'appel ou de pourvoi, le registre des déclarations d'opposition et le registre des demandes de mise en liberté, de saisine de la chambre de l'instruction, de demandes d'actes ou de mesures utiles à l'instruction et de requête en annulation (**art. D.214-3**),
- renseigner le registre d'écrou (**art. D.212-6**),
- dresser l'acte d'écrou et constater la remise de la personne par les forces de sécurité intérieure (**art. D.212-7**),
- tenir les registres et fichiers énumérés par le Code de procédure pénale (**art. D.214-3**),

Article 5 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX





**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis**

2024-D-21-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-94-DSD du 1^{er} décembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) D.211-9 ; D.211-11 ; D.211-12 ; D.211-28 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à monsieur le directeur des services pénitentiaires : Gilles ROUGON, à monsieur l'attaché d'administration du ministère de la justice : Sylvain MARY, à madame la secrétaire administrative : Christine HISSUNG, à madame et monsieur les capitaines des services pénitentiaires : Céline COLAS, Casimir MALOUNGILA, à mesdames et messieurs les agents affectés au secrétariat du greffe pénitentiaire : Dominique FREDERIC, Santarina SAÏBOU, Lise STEMPELET, Marie-Flore TOUL, Gérald COURT, Nicolas GRANDE, Stenley PERLET, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- constituer des dossiers d'orientation (**art. D.211-11 ; D.211-12 ; D.211-28**) ;

Article 2 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à madame et monsieur les attachés d'administration du ministère de la justice : Audrey ROBBE DA SILVA, Sylvain MARY, à madame la secrétaire administrative : Christine HISSUNG, à mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à madame le commandant des services pénitentiaires : Sharem BLACHERE, à mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Manon BLOSSE, Delphine BORDE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon

CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Hippolyte COQK (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence*), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- instruire les dossiers d'orientation (**art. D.211-9**),

Article 3 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le Chef d'établissement,
Christophe DEBARBIEUX





Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris
Centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis

2024-D-22-DSD

A Fleury-Mérogis, le 18 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
(Annule et remplace l'arrêté n° 2023-D-95-DSD du 1^{er} décembre 2023)**

Vu le code pénitentiaire, notamment ses article(s) D.215-5 ; D. 215-17 ; D.311-1 ;

Vu l'article 1^{er} du décret n° 2019-1427 du 23 décembre 2019 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 1^{er} août 2023 nommant Monsieur Christophe DEBARBIEUX, en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, à compter du 15 septembre 2023 ;

Monsieur Christophe DEBARBIEUX, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis,

ARRETE :

Article 1 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à **mesdames et messieurs les directeurs des services pénitentiaires** : Nathalie BARREAU, Marine DENARNAUD, Léa FORY, Aline FOUQUE, Camille GILLARDIN, Helen LE GALLIC, Clarisse MOREAU, Cécile PERRIN, Renaud LASSINCE, Damien MAILLOS, Patrice PALIN, Romain PERREAU, Gilles ROUGON, à **madame l'attachée d'administration du ministère de la justice** : Audrey ROBBE DA SILVA, à **mesdames et messieurs les chefs des services pénitentiaires** : Morgane FAURE, Linda KELLNER, Hélène PRZYDRYGA, Vincent BURDY, Marcel DUREDON, Jérémie GOBIN, Olivier GOMEZ, Ahmed HIRTI, Mohammed HOCINE, Anatole LUCCHINI, David POINÇON, Philippe POPOTTE, Jean-Michel PUISY, à **madame le commandant des services pénitentiaires** : Sharem BLACHERE, à **mesdames et messieurs les capitaines et lieutenants des services pénitentiaires** : Jacqueline ADEE, Yasmina BENGHEZALA, Delphine BORDE, Manon BLOSSE, Clara BOUCKENHOVE, Solenne BOUSSEAUD, Carole CABRERA, Ndella CISSE, Céline COLAS, Manon CORBET, Bénédicte DELCOURT, Marlène DECROIX-DRU, Delphine DRIER, Fatima EL ASRI, Albane FURMANEK, Laurence GAECHTER, Ingrid GRONDIN, Kelly GUIZONNE, Laurie HEURTE, Julienne JOLIBIS, Nadine KANDA, Wallis LALEYE, Gwenaël LEMAIRE, Valérie LEPORCQ, Nina LONDAS, Valérie LORENZI, Ketty MAMBOLE, Stelly MESANGE, Myriam MONTELLA (*uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de*

permanence), Amal MOULESSEHOUL, Géraldine PILET, Christine POPOTE, Célia VALERIUS, Clarisse ANNETTE, Gérald BOULIERAC, Xavier COPIN (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Hippolyte COQK (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Laurent CRAMPE, Grégory DEMAILLY, Hubert DENYS, Ludovic DUREUIL, Kenly EMMANUEL, José FERDINAND, Jérémie FRATI, Roland HO-A-KWIE, Thierry JANIO, Romain LECTEZ, Denis LEVASSEUR, Christian LOUBASSA, Rodrigue LOUIS-JOSEPH, Casimir MALOUNGILA, Christophe MERLE, Marcel NTADI, Fred PICOT, Jean-Claude SNAGG, Emmanuel SYLLA, Yan VAISSIE (uniquement pendant les périodes d'astreinte ou de permanence), Eric WAWRZYNIAK, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- établir le niveau d'escorte et constituer l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif ou d'une extraction médicale (**art. D.215-17**),
- décider de soumettre la personne détenue au port des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (**art. R.113-66, R.226-1, D.215-5**),
- décider de soumettre la personne détenue au port des moyens de contrainte (**art. R. 113-66**).

Article 2 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les majors et premiers surveillants des services pénitentiaires : Patricia BRIAND, Luana FAHRASMANE, Koubouna KINDELLI, Wilhelmine DESTENABES, Antonio ASSOUMAYA, Eric BLATON, Jefferson CAPRON, Mike MARTINON, Rodolphe SIMBA, Eric SIMELI, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- décider de soumettre la personne détenue au port des menottes ou des entraves à l'occasion d'un transfert ou d'une extraction (**art. R.113-66, R.226-1, D.215-5**),
- décider de soumettre la personne détenue au port des moyens de contrainte (**art. R. 113-66**).

Article 3 : qu'à compter de la publication de ce présent arrêté, en cas d'absence ou d'empêchement, est donnée délégation permanente de signature à mesdames et messieurs les agents ELAC et ELSP des services pénitentiaires, au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis, aux fins de :

- décider de soumettre la personne détenue au port des moyens de contrainte (**art. R. 113-66**).

Article 4 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de l'Essonne et affiché au sein du centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.



PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-05-00008

Arrêté n° 2024-PREF-DIMI-BSE-CTS-001 du 5 mars 2024 modifiant l'arrêté n° 2023-PREF-DIMI-001 du 6 janvier 2023 fixant la composition de la Commission du Titre de Séjour des arrondissements d'Etampes et d'Evry-Courcouronnes et de la Commission du Titre de séjour de l'arrondissement de Palaiseau



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'Immigration
et de l'Intégration**

Bureau du Séjour des Étrangers
Affaire suivie par : FT

ÉVRY-COURCOURONNES, le 05/03/2024

**Arrêté n°2024-PREF-DIMI-BSE-CTS-001 du 5 mars 2024
modifiant l'arrêté n°2023-PREF-DIMI-001 du 6 janvier 2023 fixant la composition de la
Commission du Titre de Séjour des arrondissements d'ÉTAMPES et d'ÉVRY-
COURCOURONNES et de la Commission du Titre de Séjour de l'arrondissement de
PALAISEAU**

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile, notamment ses articles L. 432-14 et R. 432-6;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 ;

VU le décret du 07 février 2024 portant nomination de Madame Frédérique CAMILLERI en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors classe, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2021 nommant Monsieur François GARNIER, Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de Directeur de l'immigration et de l'intégration de la Préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté n°2023-PREF-DIMI-001 du 06 janvier 2023 modifiant l'arrêté n°2022-PREF-DIMI-002 du 23 février 2022 fixant la composition de la Commission du Titre de Séjour des arrondissements d'ÉTAMPES et d'ÉVRY-COURCOURONNES et de la Commission du Titre de Séjour de l'arrondissement de PALAISEAU.

Préfecture de l'Essonne
Bureau du Séjour des Etrangers
TSA 51101
91010 Évry-Courcouronnes CEDEX
Tél. : 0169919191

1/3

VU l'arrêté n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'arrêté n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-079 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur François GARNIER, Directeur de l'immigration et de l'intégration ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

La composition de la commission du titre de séjour des **arrondissements d'ÉTAMPES et d'ÉVRY-COURCOURONNES** est fixée comme suit :

- Représentants de l'Union des Maires de l'Essonne

Monsieur Patrick **RAUSCHER**, Maire de SAINTRY sur SEINE (Titulaire)
Mme Sylvie **VIGNAS**, Adjointe au Maire de SAINTRY sur SEINE (Suppléante)

- Représentants de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale de l'Essonne

Major Exceptionnel Stéphane **MOREAU** (titulaire)
Major Exceptionnel Nathalie **MUNSTER FRELAUT** (titulaire)
Major Exceptionnel Soizic **FRAQUELLI** (suppléante)
Brigadier-Chef Sébastien **SERGENT** (suppléant)

- Représentants de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Monsieur Bellaid **MEZZACHE**, Directeur territorial adjoint à la Direction Territoriale de Créteil, Responsable de la délégation départementale d'Évry-Courcouronnes (titulaire)

Madame Irmela **DE HAAS**, Responsable du bureau du retour au sein de la direction de Créteil et responsable du bureau de l'asile à la délégation départementale d'Évry-Courcouronnes (suppléante)

ARTICLE 2 :

La composition de la Commission du titre de séjour de **l'arrondissement de PALAISEAU** est fixée comme suit :

- Représentants de l'Union des Maires de l'Essonne

Madame Anne **PELLETIER-LE-BARBIER**, Maire de BIEVRES (Titulaire)
Monsieur Marc **LABELLE**, Adjoint au Maire de BIEVRES (Suppléant)

- Représentants de la Direction Interdépartementale de la Police Nationale de l'Essonne

Commandant Yves **BUSSER** (Titulaire)
Brigadier-chef Daniella **CHARRON** (Suppléante)

Représentant de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

Madame Sylvana **MAURADE** , Directrice Territoriale (Titulaire)

Madame Brigitte **INFANTE**, Responsable du Pôle Hébergement (Suppléante)

ARTICLE 3 :

La Préfète de l'Essonne désigne le représentant de l'Union des Maires de l'Essonne comme Président dans chacune des deux commissions du titre de Séjour ;

ARTICLE 4 :

L'arrêté n°2023-PREF-DIMI-001 du 06 janvier 2023 fixant la composition de la commission du titre de séjour est abrogé ;

ARTICLE 5 :

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Olivier DELCAYROU

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-19-00001

Arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2022-PREF-DRCL/192 du 25 mars 2022 et portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne.

ARRETE n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

**Abrogeant l'arrêté n°2022-PREF-DRCL-192 du 25 mars 2022 et
portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne**

La préfète de l'Essonne,

VU le code électoral et notamment son article R.40 ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de Mme Frédérique CAMILLERI, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de M. Olivier DELCAYROU, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF-DCPPAT-BCA-075 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

VU l'arrêté n°2022-PREF-DRCL-192 du 25 mars 2022 portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'arrêté n° 2022-PREF-DRCL-192 du 25 mars 2022 portant institution des bureaux de vote dans le département de l'Essonne est abrogé.

ARTICLE 2 : La répartition des 897 bureaux de vote instituée pour chaque commune du département de l'Essonne est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement d'Evry, le sous-préfet de l'arrondissement d'Étampes et le sous-préfet de l'arrondissement de Palaiseau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,



Olivier DELCAYROU

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

Commune	Bureau Centralisateur	N° Bureau De vote	Libellé	Adresse
ABBEVILLE-LA-RIVIÈRE	X	B001	Mairie	Place de la Mairie
ANGERVILLE	X	B001	Salle Polyvalente Guy Bonin	11 avenue du Général Leclerc
ANGERVILLE		B002	Salle Polyvalente Guy Bonin	11 avenue du Général Leclerc
ANGERVILLE		B003	Salle Polyvalente Guy Bonin	11 avenue du Général Leclerc
ANGERVILLIERS	X	B001	Mairie – Salle polyvalente	Rue du château
ARPAJON	X	B001	Hôtel de ville	70 grande rue
ARPAJON		B002	École Victor Hugo	Rue Victor Hugo
ARPAJON		B003	École Édouard Herriot	Rue École Édouard Herriot
ARPAJON		B004	École de la Rémarde	59 rue de la Libération
ARPAJON		B005	Salle polyvalente Espace Concorde	18 boulevard Cornaton
ARRANCOURT	X	B001	Mairie	3 place de la Mairie
ATHIS-MONS		B001	École Louis Pasteur	48/50 avenue Henri Dunant
ATHIS-MONS		B002	École Antoine de Saint-Exupéry Préau Élémentaire Haut	4 sentier du Chemin de Fer
ATHIS-MONS		B003	École Jean Jaurès – Centre de Loisirs Primaire	95 avenue de Juvisy
ATHIS-MONS	X	B004	Espace René L'Helguen	12 rue Édouard Vaillant
ATHIS-MONS		B005	École Jules Ferry – Réfectoire Primaire	31 avenue François Mitterrand
ATHIS-MONS		B006	École Jules Ferry – Réfectoire Primaire	31 avenue François Mitterrand
ATHIS-MONS		B007	École Jules Ferry – Réfectoire Primaire	31 avenue François Mitterrand
ATHIS-MONS		B008	École Édouard Branly – Centre de Loisirs Primaire	18 rue du Noyer Renard
ATHIS-MONS		B009	Espace Goscinny - Salle Évelyne Leroy	Place Mendès France
ATHIS-MONS		B010	Salle Curie	Place du Général de Gaulle

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

ATHIS-MONS			B011	École Antoine de Saint-Exupéry Préau Élémentaire Haut	4 sentier du Chemin de Fer
ATHIS-MONS			B012	École Jean Jaurès – Centre de Loisirs Primaire	95 avenue de Juvisy
ATHIS-MONS			B013	École Édouard Branly – Centre de Loisirs Primaire	18 rue du Noyer Renard
ATHIS-MONS			B014	École Pauline Kergomard – Réfectoire	Avenue Paul Vaillant Couturier
ATHIS-MONS			B015	École Maternelle Calmette – Salle Polyvalente	98 avenue Jean Jaurès
ATHIS-MONS			B016	École Louis Pasteur	48/50 avenue Henri Dunant
ATHIS-MONS			B017	École Kergomard, salle polyvalente	Avenue Paul Vaillant Couturier
ATHIS-MONS			B018	Centre de Loisirs d'Onzonville	35 avenue Marcel Sembat
AUTHON-LA-PLAINE		X	B001	Mairie	5 place de l'église
AUVERNAUX		X	B001	Mairie	Place de l'Église
AUVERS-SAINT-GEORGES		X	B001	Mairie	Place du Général Leclerc
AVRAINVILLE		X	B001	Mairie	1 rue du Parc
BALLAINVILLIERS		X	B001	Mairie	3 rue du Petit Ballainvilliers
BALLAINVILLIERS			B002	Groupe scolaire Les Marais	8 rue de la Voie Verte
BALLAINVILLIERS			B003	Salle Polyvalente	101 rue des Hauts Fresnais
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE		X	B001	Mairie	2 place de la Mairie
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE			B002	Mille Club	Rue Varache
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE			B003	Gymnase Pierre Denize	Rue de Verdun
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE			B004	École Croix Boissée	Avenue de la Croix Boissée
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE			B005	École Saint-Martin	Rue Joseph-Louis Lesage
BAULNE		X	B001	Mairie	102 route de Corbeil
BIÈVRES		X	B001	École des Castors	Allée des castors
BIÈVRES			B002	École des Castors	Allée des castors
BIÈVRES			B003	École des Castors	Allée des castors

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

BLANDY	X	B001	Mairie	1 place Victor Hugo
BOIGNEVILLE	X	B001	Mairie	2 rue Saint Val
BOIS-HERPIN	X	B001	Mairie	25 grande rue
BOISSY-LA-RIVIERE	X	B001	Mairie	1 rue de la Mairie
BOISSY-LE-CUTTÉ	X	B001	Mairie	2 grande rue
BOISSY-LE-SEC	X	B001	Salle Polyvalente	Allée Gérard Dubrule
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	X	B001	Salle de cérémonies "la grange aux anneaux"	Place Charles de Gaulle
BOISSY-SOUS-SAINT-YON		B002	École maternelle Fontaine Saint Lubin	Rue des Écoles
BOISSY-SOUS-SAINT-YON		B003	École Primaire	Rue des Écoles
BONDOUFLE	X	B001	Mairie	43 rue Charles de Gaulle Salle du Conseil Municipal
BONDOUFLE		B002	École primaire André Malraux	Rue Charles de Gaulle
BONDOUFLE		B003	École primaire Jean Mermoz	Rue des Trois Parts
BONDOUFLE		B004	École maternelle Jean Mermoz	Rue des Trois Parts
BONDOUFLE		B005	École primaire Saint-Exupéry Transfert provisoire – jusqu'en décembre 2024 Groupement scolaire Simone Veil	Rue de la Prieurée Place du Vivre ensemble
BONDOUFLE		B006	École maternelle Saint-Exupéry Transfert provisoire – jusqu'en décembre 2024 Groupement scolaire Simone Veil	Rue de la Prieurée Place du Vivre ensemble
BONDOUFLE		B007	École maternelle André Malraux	Rue Charles de Gaulle
BONDOUFLE		B008	École maternelle François Mauriac	Rue de Villeroy
BONDOUFLE		B009	École primaire François Mauriac	Rue de Villeroy
BOULLAY-LES-TROUX	X	B001	Mairie	2 rue du Clos Saint-Jean
BOURAY-SUR-JUINE	X	B001	Salle Municipale	Route Départementale n° 99
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	X	B001	Salle Gérard Philippe	La ferme - Cours des associations- Aile sud

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

BOUSSY-SAINT-ANTOINE		B002	Groupe scolaire Rochopt	Rue des Jardins
BOUSSY-SAINT-ANTOINE		B003	Groupe scolaire Nérac « A »	Rue des Glaises
BOUSSY-SAINT-ANTOINE		B004	Groupe scolaire Nérac « B »	Rue des Glaises
BOUSSY-SAINT-ANTOINE		B005	Groupe scolaire Nérac « C »	Rue des Glaises
BOUTERVILLIERS	X	B001	Salle Polyvalente	1 rue du Périgord
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE	X	B001	Mairie	11 boulevard Maurice Ouin
BOUTIGNY-SUR-ESSONNE		B002	Salle Polyvalente	Boulevard Maurice Ouin
BOUVILLE	X	B001	Mairie – Salle du Conseil	Rue de la Mairie
BRÉTIGNY-SUR-ORGE	X	B001	Espace Nelson Mandela	Rue de la Croix Louis
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B002	École Jean Moulin	184 boulevard de France
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B003	École Jean Lurçat	11 avenue de la Commune de Paris
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B004	École Langevin Wallon élémentaire 1	48 rue du Bois de Châtres
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B005	École Langevin Wallon élémentaire 1	48 rue du Bois de Châtres
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B006	École Jean Macé maternelle	1 rue des Figuiers
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B007	École Louise Michel élémentaire	10 rue Louis Armand
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B008	École Jacqueline Auriol	1 avenue des Oiseaux
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B009	École Joliot Curie maternelle	6 rue de Verdun
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B010	École Gabriel Chevrier	33 boulevard de la République
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B011	Mairie	44 rue de la Mairie
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B012	École Joliot Curie élémentaire	6 rue de Verdun
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B013	École Aimé Césaire salle polyvalente	4 rue Aimé Césaire
BRÉTIGNY-SUR-ORGE		B014	Groupe Scolaire Claudie Haigneré	61 avenue Jacqueline de Romilly
BREUILLET	X	B001	Mairie	42 grande rue
BREUILLET		B002	Groupe scolaire Port Sud mixte 1	Avenue Surcouf

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

BREUILLET			B003	Groupe scolaire C. Magné mixte	20 rue des écoles
BREUILLET			B004	Groupe scolaire C. Magné mixte 2	20 rue des Écoles
BREUILLET			B005	Groupe scolaire Port sud mixte 2	Avenue Surcouf
BREUILLET			B006	Salle Intergénérationnelle	6 impasse des Clozeaux
BREUX-JOUY	X		B001	Mairie	1 rue du Docteur Babin
BRIERES-LES-SELLES	X		B001	Salle polyvalente	Rue des ruelles
BRIIS-SOUS-FORGES	X		B001	Mairie	Place de la Libération
BRIIS-SOUS-FORGES			B002	École Primaire	175 rue des Écoles
BROUY	X		B001	Mairie	6 rue de la Mairie
BRUNOY	X		B001	Salle des fêtes 1	Impasse de la Mairie
BRUNOY			B002	La parenthèse	Impasse de la Mairie
BRUNOY			B003	Médiathèque	2 rue Philisbourg
BRUNOY			B004	École des ombrages 1	38 avenues des ombrages
BRUNOY			B005	École des ombrages 2	38 avenues des ombrages
BRUNOY			B006	École des ombrages 3	38 avenues des ombrages
BRUNOY			B007	École des Mardelles 1	59 rue de Villecresnes
BRUNOY			B008	École des Mardelles 2	59 rue de Villecresnes
BRUNOY			B009	École des Mardelles 3	59 rue de Villecresnes
BRUNOY			B010	École Jean Merlette	100 rue de Cerçay
BRUNOY			B011	Le Trait d'Union	95 rue de Cerçay
BRUNOY			B012	École primaire Robert DUBOIS	1 impasse Robert Dubois
BRUNOY			B013	École Souilins 1	55 rue des Glaises
BRUNOY			B014	École Souilins 2	55 rue des Glaises
BRUNOY			B015	École primaire Talma	Rue de l'Espérance

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

BRUNOY		B016	École maternelle Talma	Rue de l'Espérance
BRUNOY		B017	Salle Leclerc	116 avenue du Général Leclerc
BRUNOY		B018	École maternelle du Chêne	9 rue du Chêne
BRUYÈRES-LE-CHÂTEL	X	B001	Rotonde de l'Espace Bruyères Loisirs Culture	30 bis rue de la Libération
BRUYÈRES-LE-CHÂTEL		B002	Grande salle de l'Espace Bruyères Loisirs Culture	30 bis rue de la Libération
BRUYÈRES-LE-CHÂTEL		B003	Mairie	2 rue des Vignes
BUNO-BONNEVAUX	X	B001	Mairie	1 place Jean-Marie Ferry
BURES-SUR-YVETTE	X	B001	Mairie - Salle du Conseil Municipal	45 rue Charles de Gaulle
BURES-SUR-YVETTE		B002	Groupe Scolaire "Guyonnerie" Primaire	Rue du Docteur Collé
BURES-SUR-YVETTE		B003	Stade Chabrat	Rue du Docteur Collé
BURES-SUR-YVETTE		B004	Groupe Scolaire "Léopold Gardey" Primaire	Rue Édouard Herriot
BURES-SUR-YVETTE		B005	Groupe Scolaire "Léopold Gardey" Primaire	Rue Édouard Herriot
BURES-SUR-YVETTE		B006	Groupe Scolaire "Léopold Gardey" Maternelle	Rue Édouard Herriot
BURES-SUR-YVETTE		B007	École des Quatre Coins - Primaire	Rue d'Arcachon
BURES-SUR-YVETTE		B008	École des Quatre Coins - Maternelle	Avenue d'Arcachon
CERNY	X	B001	Mairie	8 rue Degommier
CERNY		B002	Complexe Sportif	Avenue Carnot
CERNY		B003	Salle Polyvalente - École primaire	21 rue René Damiot
CHALO-SAINT-MARS	X	B001	Salle de la mairie	Place du jeu de paume
CHALOU-MOULINEUX	X	B001	Mairie	12 rue Adèle de Champagne
CHAMARANDE	X	B001	Salle Polyvalente Transfert temporaire - jusqu'à nouvel ordre Salle des fêtes	2 place de la Libération 1 rue de la Salle
CHAMPCUEIL	X	B001	Mairie	Rue royale
CHAMPCUEIL		B002	Restaurant scolaire	11 grande rue

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

CHAMPUEIL	B003	Salle Polyvalente	Rue du Rocher du Duc
CHAMPLAN	X	Salle polyvalente municipale	24 rue de Saulx
CHAMPOTTEUX	X	Mairie	Rue Michel de l'Hôpital
CHATIGNONVILLE	X	Mairie	Grande Rue
CHAUFFOUR-LÈS-ÉTRÉCHY	X	Mairie	23 grand Rue
CHEPTAINVILLE	X	Mairie	5 rue du Ponceau
CHEVANNES	X	Mairie – salle des mariages	2 rue du Parc
CHILLY-MAZARIN	X	Hôtel de ville – Salle des mariages	Place du 8 mai 1945
CHILLY-MAZARIN	B002	Hôtel de ville – Salle de réunion Louise d'Aumont	Place du 8 mai 1945
CHILLY-MAZARIN	B003	École élémentaire Pasteur - Préau gauche	25 rue Pasteur
CHILLY-MAZARIN	B004	École élémentaire Pasteur - Préau droite	25 rue Pasteur
CHILLY-MAZARIN	B005	École maternelle Pasteur	23 rue Pasteur
CHILLY-MAZARIN	B006	École élémentaire Château	Avenue de Carlet
CHILLY-MAZARIN	B007	École élémentaire Château	Avenue de Carlet
CHILLY-MAZARIN	B008	École Kergomard	Rue de la Montagne
CHILLY-MAZARIN	B009	École des Saules	84 rue de Gravigny
CHILLY-MAZARIN	B010	École Jean de la Fontaine	84 rue de Gravigny
CHILLY-MAZARIN	B011	École Jean de la Fontaine	84 rue de Gravigny
CONGERVILLE-THIONVILLE	X	Mairie	5 rue des Fravilles
CORBEIL-ESSONNES	X	Hôtel de ville	2 place Galignani
CORBEIL-ESSONNES	B002	Maison Charlotte Ansart	9 allée Aristide Briand
CORBEIL-ESSONNES	B003	École Jacques Bourgoin	8 quai Bourgoin
CORBEIL-ESSONNES	B004	École primaire le Paradis	Rue de l'Enfer
CORBEIL-ESSONNES	B005	Maison des jeunes et de la culture	45 allée Aristide Briand

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

CORBEIL-ESSONNES	B006	École Léon Cassé	Place Léon Cassé
CORBEIL-ESSONNES	B007	École maternelle l'Indienne	24-26 avenue de Chantemerle
CORBEIL-ESSONNES	B008	École Jules Ferry	14 rue Marchand
CORBEIL-ESSONNES	B009	École Théodore Steeg	20 rue Paul Bert
CORBEIL-ESSONNES	B010	École maternelle Langevin	4 rue Roland de la Poype
CORBEIL-ESSONNES	B011	Groupe scolaire Jean Macé	38 rue Charles Robin
CORBEIL-ESSONNES	B012	École primaire la Nacelle	11 rue Bernavoin de Saint-Pierre
CORBEIL-ESSONNES	B013	Maison de quartier Tarterêts	2/4 avenue Paul Maintenant
CORBEIL-ESSONNES	B014	École Paul Éluard	78 boulevard Henri Dunant
CORBEIL-ESSONNES	B015	École primaire Pressoir Prompt	103 boulevard Kennedy
CORBEIL-ESSONNES	B016	École Joliot Curie	95 rue Georges le Dû
CORBEIL-ESSONNES	B017	Groupe scolaire Jean Macé	38 rue Charles Robin
CORBEIL-ESSONNES	B018	École la Source	78 boulevard Henri Dunant
CORBEIL-ESSONNES	B019	École Joliot Curie – réfectoire	95 rue Georges le Dû
CORBEIL-ESSONNES	B020	École primaire des Quatre Vents	5 rue Auguste Renoir
CORBEIL-ESSONNES	B021	École Jules Ferry	14 rue Marchand
CORBEIL-ESSONNES	B022	École Théodore Steeg	20 rue Paul Bert
CORBEIL-ESSONNES	B023	École maternelle Pasteur	6 rue du Bas-Coudray
CORBEIL-ESSONNES	B024	École le Paradis (Self)	Rue de l'Enfer
CORBEIL-ESSONNES	B025	École maternelle Pauline Kergomard	103 boulevard Kennedy
CORBEIL-ESSONNES	B026	École maternelle Henri Wallon	19 rue Marchand
CORBREUSE	B001	Mairie	Rue des écoles
CORBREUSE	B002	Foyer « l'Unisson »	9 place Étienne de Garlande
COURANCES	B001	Mairie	4 rue du Moulin

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

COURDIMANCHE-SUR- ESSONNE	X	B001	Mairie	2 rue du Clos Saint-Gervais
COURSON-MONTELOUP		B001	Mairie	Place des tilleuls
CROSNE	X	B001	Pyramide René FALLET - Esplanade des Poètes	29 ter avenue Jean Jaurès
CROSNE		B002	Mairie (Salle du Conseil Municipal et des cérémonies)	35 avenue Jean Jaurès
CROSNE		B003	Centre de Loisirs Primaire "Le Petit Prince"	13 rue Boileau
CROSNE		B004	École Jacques Prévert n° 1	3 rue Alexandre Foudrier
CROSNE		B005	Club des Ados "Janusz Korcsak"	1-3 rue des Bâtisseurs
CROSNE		B006	École Joliot Curie - préau	Rue Maurice Ravel
CROSNE		B007	Salle Omnisports Gérard PRIET	Avenue Léon Jouhaux
D'HUISSON-LONGUEVILLE	X	B001	Mairie	2 route d'Étampes
DANNEMOIS	X	B001	Nouvelle Mairie	Rue de la Messe
DOURDAN	X	B001	Mairie	Esplanade Jean Moulin
DOURDAN		B002	École Jean-François Regnard	Rue Jules Ferry
DOURDAN		B003	Centre culturel municipal	25 rue des Vergers Saint-Jacques
DOURDAN		B004	École maternelle des Alliés	Boulevard des Alliés
DOURDAN		B005	Bâtiment Auvray - Salle n°1	Allée Rigal
DOURDAN		B006	École Charles Péguy	Rue Fortin
DOURDAN		B007	Salle des fêtes	Rue d'Orsonville
DRAVEIL	X	B001	Café Cultures	122 boulevard du Général de Gaulle
DRAVEIL		B002	Groupe scolaire Jean Jaurès Primaire A	11 bis rue du Docteur Desbordes
DRAVEIL		B003	Groupe scolaire Jean Jaurès Primaire B	11 bis rue du Docteur Desbordes
DRAVEIL		B004	Les Mousseaux : Foyer Roger List	Avenue Sully
DRAVEIL		B005	Groupe scolaire Jules Ferry	90 boulevard Général de Gaulle (entrée APS - 77 rue de Châtillon)

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

DRAVEIL		B006	Groupe scolaire Jules Ferry	90 boulevard Général de Gaulle (entrée APS – 77 rue de Châtillon)
DRAVEIL		B007	Groupe scolaire Jules Ferry	90 boulevard Général de Gaulle (entrée APS – 77 rue de Châtillon)
DRAVEIL		B008	Groupe scolaire Maternelle Mainville (salle APS)	12 rue Waldeck Rousseau (entrée Rue Charles Mory)
DRAVEIL		B009	École Primaire du Belvédère 2	91 rue Eugène Delacroix
DRAVEIL		B010	École Primaire Saint-Exupéry	Allée des Écoles
DRAVEIL		B011	Groupe scolaire Champrosay 1 – École Primaire	33 rue Sainte-Anne
DRAVEIL		B012	Parc de Villiers – École Primaire	97 boulevard Henri Barbusse
DRAVEIL		B013	Groupe scolaire Pierre et Marie Curie 1	93 boulevard Henri Barbusse
DRAVEIL		B014	Groupe scolaire Pierre et Marie Curie 2	93 boulevard Henri Barbusse
DRAVEIL		B015	Groupe scolaire Orme des Mazières 1	7 rue Albert Einstein
DRAVEIL		B016	Groupe scolaire Orme des Mazières 2	7 rue Albert Einstein
DRAVEIL		B017	Groupe scolaire Brossolette	42 rue Pierre Brossolette
DRAVEIL		B018	École Maternelle Belvédère 1	4 rue des Boulangères
DRAVEIL		B019	Gymnase de la Citadelle	13 rue de la Citadelle
DRAVEIL		B020	Groupe scolaire Champrosay 2 – École maternelle	33 rue Saint-Anne
ÉCHARCON	X	B001	Salle du Conseil Municipal Rez de Chaussée de la Mairie	24 rue Jean Comte
ÉGLY	X	B001	Mairie	4 grande Rue
ÉGLY		B002	École Jean Moulin	9 rue Fernand Hébuterne
ÉGLY		B003	École Alphonse Daudet	11 rue des Écoles
ÉGLY		B004	Salle polyvalente	24 A avenue de la Mare aux Bourguignons
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	Hôtel de ville 8 rue de Ste Geneviève	B001	École primaire Croix Rochopt	Rue de la Croix Rochopt

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

ÉPINAY-SOUS-SÉNART			B002	École primaire Jacques Brel	Square de la Fontaine
ÉPINAY-SOUS-SÉNART			B003	École primaire Alphonse Daudet	Rue Rossini
ÉPINAY-SOUS-SÉNART			B004	École primaire du Pré aux Agneaux	Rue JP. Sartre
ÉPINAY-SOUS-SÉNART			B005	École primaire Georges Brassens	Rue A. Dumas
ÉPINAY-SOUS-SÉNART			B006	École Talma	Rue du Maréchal Lannes
ÉPINAY-SOUS-SÉNART			B007	École maternelle Alphonse Daudet	Rue Rossini
ÉPINAY-SUR-ORGE		X	B001	Hôtel de Ville	8 rue de l'Église
ÉPINAY-SUR-ORGE			B002	École Paul Valéry	Rue des Écoles
ÉPINAY-SUR-ORGE			B003	Salle Eldorado – Parc de la Mairie	8 rue de l'Église
ÉPINAY-SUR-ORGE			B004	Salle Gilquinière – Parc de la Mairie	8 rue de l'Église
ÉPINAY-SUR-ORGE			B005	Salle des fêtes G. Pompidou	65 grande rue
ÉPINAY-SUR-ORGE			B006	Salle des fêtes G. Pompidou	65 grande rue
ÉPINAY-SUR-ORGE			B007	Centre des Tempeliers – Gymnase du Millénaire	Rue de la Croix Ronde
ÉPINAY-SUR-ORGE			B008	Centre des Tempeliers	Rue de la Croix Ronde
ÉPINAY-SUR-ORGE			B009	Centre des Tempeliers	Rue de la Croix Ronde
ÉTAMPES		X	B001	Salle Saint-Antoine	Rue Saint-Antoine
ÉTAMPES			B002	Groupe Scolaire André Buvat	Rue Saint-Martin
ÉTAMPES			B003	Saint-Pierre I – École Pauline Kergormard	Rue de Vaullauris
ÉTAMPES			B004	École Marie Curie	Boulevard Berchères
ÉTAMPES			B005	École Louis Moreau	Rue Saint-Jacques
ÉTAMPES			B006	Groupe Scolaire du Port – Maternelle	Place du Port
ÉTAMPES			B007	Groupe Scolaire Hélène Boucher n°1	Ruelle Brûlée
ÉTAMPES			B008	École Simone de Beauvoir	Rue du pont Saint-Jean
ÉTAMPES			B009	École Primaire Jean de la Fontaine	Rue J-Etienne Guettard

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

ÉTAMPES	B010	Groupe Scolaire Eric Tabarly I	Avenue de l'Atlantique
ÉTAMPES	B011	Saint-Pierre II – École Pauline Kergormard	Rue de Vallauris
ÉTAMPES	B012	Groupe Scolaire Eric Tabarly n° 2	Avenue de l'Atlantique
ÉTAMPES	B013	Groupe Scolaire Hélène Boucher n° 2	Ruelle Brûlée
ÉTAMPES	B014	École Simone de Beauvoir	Rue du pont Saint-Jean
ÉTAMPES	B015	Le Petit Prince	Mail Antoine de St-Exupéry (dont la zone résidentielle Les Hauts Vallons et le Bois Bourdon)
ÉTIOLLES	B001	Hôtel de Ville	1 rue de Thouars
ÉTIOLLES	B002	École maternelle Hélène Sandré	4 vieux Chemin de Paris
ÉTRÉCHY	B001	Salle Jean Monnet	12 boulevard des lavandières
ÉTRÉCHY	B002	Salle Jean Monnet	12 boulevard des lavandières
ÉTRÉCHY	B003	Mairie	Place Charles de Gaulle
ÉTRÉCHY	B004	Cantine Robert Schuman	18 avenue Foch
ÉTRÉCHY	B005	Cantine Robert Schuman	18 avenue Foch
ÉTRÉCHY	B006	École Saint-Exupéry	Rue Saint-Exupéry
ÉVRY-COURCOURONNES	B001	Mairie	Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
ÉVRY-COURCOURONNES	B002	Mairie	Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
ÉVRY-COURCOURONNES	B003	Maison de quartier des Aunettes	-- Rue de l'école
ÉVRY-COURCOURONNES	B004	Salle Polyvalente V. Schoelcher	Boulevard Louise Michel
ÉVRY-COURCOURONNES	B005	Salle Polyvalente V. Schoelcher	Boulevard Louise Michel
ÉVRY-COURCOURONNES	B006	Groupe scolaire La Communale	Placé de la Commune
ÉVRY-COURCOURONNES	B007	Gymnase André Thoisson	Rue Charles Fourier
ÉVRY-COURCOURONNES	B008	Gymnase André Thoisson	Rue Charles Fourier
ÉVRY-COURCOURONNES	B009	Groupe scolaire Marco Polo	Allée Marco Polo

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

ÉVRY-COURCOURONNES	B010	Groupe scolaire du Mousseau	Rue Alphonse Daudet
ÉVRY-COURCOURONNES	B011	Groupe scolaire du Mousseau	Rue Alphonse Daudet
ÉVRY-COURCOURONNES	B012	Groupe scolaire François Mauriac Transfert temporaire – Européennes 2024 Maison des services publics Gisèle Halimi	Rue George Sand Rue George Sand
ÉVRY-COURCOURONNES	B013	Groupe scolaire Aguado	Boulevard Aguado
ÉVRY-COURCOURONNES	B014	Groupe scolaire Levasseur	Rue Rossini
ÉVRY-COURCOURONNES	B015	Maison de quartier du village	Place du Général de Gaulle
ÉVRY-COURCOURONNES	B016	Groupe scolaire du Parc aux Biches	Avenue du Parc aux Biches
ÉVRY-COURCOURONNES	B017	Groupe scolaire des Champs Élysées	Rue de Sion
ÉVRY-COURCOURONNES	B018	École Lamartine	Place Victor Hugo – Champrier du Coq
ÉVRY-COURCOURONNES	B019	Groupe scolaire Petit Dragon	Square du Dragon
ÉVRY-COURCOURONNES	B020	Espace Citoyen Transfert temporaire – Européennes 2024 Groupe scolaire de la Poule Rousse	Place Salvador Allendé Mail Maurice Genevoix
ÉVRY-COURCOURONNES	B021	Groupe scolaire Maurice Genevois	Allée Jules Vallès
ÉVRY-COURCOURONNES	B022	Groupe scolaire Savary	Rue Pierre et Marie Curie
ÉVRY-COURCOURONNES	B023	Maison de quartier Bois Sauvage Bois Guillaume	Allée Jacques Monod
ÉVRY-COURCOURONNES	B024	Groupe scolaire du Bois Guillaume	Rue de la Clairière
ÉVRY-COURCOURONNES	B025	Mairie annexe Courcouronnes centre	2 rue Paul Puech
ÉVRY-COURCOURONNES	B026	Groupe Scolaire Paul Bert	Rue du Cygne
ÉVRY-COURCOURONNES	B027	Groupe scolaire Jules Ferry	Avenue de la Garenne
ÉVRY-COURCOURONNES	B028	Ferme des Mathurines	Rue des Mathurines
ÉVRY-COURCOURONNES	B029	Pôle Enfance Charles Perrault	Avenue de la Garenne
ÉVRY-COURCOURONNES	B030	Groupe Scolaire Paul Gauguin	Place Paul Gauguin
ÉVRY-COURCOURONNES	B031	Mairie – Annexe du Canal 1 – Salle Nougaro	10 rue du Marquis de Raies

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

ÉVRY-COURCOURONNES	B032	Mairie – Annexe du Canal 2- Salle Nougaro	10 rue du Marquis de Raies
ÉVRY-COURCOURONNES	B033	Groupe Scolaire Jacques Tati	Rue Jacques Tati
ÉVRY-COURCOURONNES	B034	Bureau de rattachement dérogatoire Hôtel de Ville	Place des droits de l'Homme et du Citoyen
FLEURY-MÉROGIS	B001	Mairie	12 rue Roger Clavier
FLEURY-MÉROGIS	B002	École primaire Paul Langevin	3 allée Pierre Brossolette
FLEURY-MÉROGIS	B003	École primaire Joliot Curie	58 rue de l'Écoute s'il pleut
FLEURY-MÉROGIS	B004	Salle Jean Wiener	Rue Salvador Allende
FLEURY-MÉROGIS	B005	École élémentaire Desnos	173 rue Salvador Allende
FONTAINE-LA-RIVIÈRE	B001	Mairie	Rue Montoir de Marolles
FONTENAY-LE-VICOMTE	B001	Mairie – salle du conseil municipal	4 place de la Mairie
FONTENAY-LES-BRIIS	B001	Salle du conseil municipal « Georges Blanc »	1 place de la Mairie
FONTENAY-LES-BRIIS	B002	Salle municipale « Pavier »	2 rue de l'Ancienne Ferme École
FORGES-LES-BAINS	B001	Mairie	9 rue du Docteur Babin
FORGES-LES-BAINS	B002	Centre socio-culturel - salle Messidor	6 rue de l'Église
FORGES-LES-BAINS	B003	Centre socio-culturel – salle Floréal	6 rue de l'Église
GIF-SUR-YVETTE	B001	École primaire du centre – préau nord	Square de la Mairie
GIF-SUR-YVETTE	B002	Services municipaux	9 square de la Mairie
GIF-SUR-YVETTE	B003	Mairie – Salle des mariages	Square de la Mairie
GIF-SUR-YVETTE	B004	École maternelle des Sablons	Chemin des Sablons
GIF-SUR-YVETTE	B005	École de Courcelle – Salle de Mouvement	45 rue de Madrid
GIF-SUR-YVETTE	B006	École de l'Abbaye – Préau primaire	Route de l'Abbaye
GIF-SUR-YVETTE	B007	École de l'Abbaye – Préau maternelle	Route de l'Abbaye
GIF-SUR-YVETTE	B008	École primaire du Centre – préau sud	Square de la Mairie
GIF-SUR-YVETTE	B009	École de Belleville – préau primaire	Avenue des Chênes

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

GIF-SUR-YVETTE	B010	École primaire de la Plaine	Rue Rocade de Frileuse
GIF-SUR-YVETTE	B011	École primaire des Neuveries	Allée des Neuveries
GIF-SUR-YVETTE	B012	Mairie Annexe	Place du Marché Neuf
GIF-SUR-YVETTE	B013	École maternelle des Neuveries	Allée des Neuveries
GIF-SUR-YVETTE	B014	École de la Feuillarde – Salle de mouvement	Allée de la Feuillarde
GIF-SUR-YVETTE	B015	École maternelle de la Plaine	Rue Rocade de Frileuse
GIF-SUR-YVETTE	B016	Gymnase du groupe scolaire du Moulon	Rue Francis Perrin
GIRONVILLE-SUR-ESSONNE	B001	Mairie	20 grande Rue
GOMETZ-LA-VILLE	B001	Foyer Rural Transfert temporaire – Européennes 2024 - Mairie	Place du Foyer Rural Place de la mairie
GOMETZ-LE-CHÂTEL	B001	École maternelle – Hall d'entrée / Préau et salle de jeux	Pablo Neruda
GOMETZ-LE-CHÂTEL	B002	Centre culturel Barbara	Rue du Fromenteau – Zac les Hauts de Vignes
GRIGNY	B001	Salle des Fêtes	Rue Gabriel Péri
GRIGNY	B002	École primaire le Buffle	Rue de la Grande Borne
GRIGNY	B003	École primaire l'Autruche	Rue de l' Autruche
GRIGNY	B004	École primaire le Bélier	Rue Dédale
GRIGNY	B005	École primaire le Renne	Rue Dédale
GRIGNY	B006	École primaire Jean Perrin Transfert temporaire – Européennes 2024 Maison de quartier des Tuileries	Avenue des Tuileries Chemin des Chaulais
GRIGNY	B007	École primaire Elsa Triolet	Avenue des Sablons
GRIGNY	B008	École primaire Gérard Philippe	Avenue des Sablons
GRIGNY	B009	École maternelle Belle au Bois Dormant	Rue de l'Arcade
GRIGNY	B010	École maternelle Angèle Davis	Promenade du Canal
GRIGNY	B011	École élémentaire "Aimé Césaire"	Rue du Labyrinthe

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

GRIGNY	B012	École maternelle "Chat Botté"	Avenue des Tuileries
GUIBEVILLE	B001	Mairie (salle polyvalente)	Rue Pasteur
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	B001	Mairie	Route Départementale 105
GUILLEVAL	B001	Mairie	2 rue de la Guymont
IGNY	B001	Salle du Conseil	23 avenue de la Division Leclerc
IGNY	B002	Centre Culturel	Place Stalingrad
IGNY	B003	Annexe du Gymnase « Saint-Exupéry »	Avenue Joliot Curie
IGNY	B004	Annexe du Gymnase « Saint-Exupéry »	Avenue Joliot Curie
IGNY	B005	Salle des Fêtes	23 avenue de la Division Leclerc
IGNY	B006	Salle d'exposition du Centre Culturel	Place Stalingrad
IGNY	B007	Gymnase « Saint-Exupéry »	Avenue Joliot Curie
IGNY	B008	Gymnase « Saint-Exupéry »	Avenue Joliot Curie
IGNY	B009	Centre Jules Verne	Chemin du Paradis
ITTEVILLE	B001	Mairie Centrale	103 rue Saint-Germain
ITTEVILLE	B002	École Paul Bert	5 avenue de la Juine
ITTEVILLE	B003	École Jacques Prévert	1 chemin de Paris
ITTEVILLE	B004	Groupe scolaire maternel Pablo Picasso	Avenue du 19 mars 1962
ITTEVILLE	B005	École Jean Jaurès	25 rue Jean Jaurès
JANVILLE-SUR-JUINE	B001	Salle communale	Avenue Alphonse Martin
JANVRY	B001	École de Janvry	3 rue des Genévriers
JUVISY-SUR-ORGE	B001	Espace Jean Lurçat	Place du Maréchal Leclerc
JUVISY-SUR-ORGE	B002	École Maternelle Saint-Exupéry	27 grande Rue
JUVISY-SUR-ORGE	B003	École Élémentaire Michelet	30 rue Blazy
JUVISY-SUR-ORGE	B004	École Tomi Ungerer	4 allée Jean Fourrest

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

JUVISY-SUR-ORGE			B005	La Fontaine	32 rue Montessuy
JUVISY-SUR-ORGE			B006	Salle "les Travées"	Rue du docteur Vinot
JUVISY-SUR-ORGE			B007	École maternelle Jean Jaurès	5 rue Petit.
JUVISY-SUR-ORGE			B008	Salle Albert Sarraut	34 rue Albert Sarraut
JUVISY-SUR-ORGE			B009	Salle Frédéric Rossif	Avenue des Palombes
JUVISY-SUR-ORGE			B010	La Fontaine 2	32 rue Montessuy
LA FERTÉ-ALAIS	X		B001	Mairie	5 rue des Fillettes
LA FERTÉ-ALAIS			B002	La ferme pédagogique de la Grange aux moines	3 route de Melun
LA FERTÉ-ALAIS			B003	Salle des fêtes Jules Menet	12 boulevard Angot
LA FORÊT-LE-ROI	X		B001	Mairie	2 route d'Étampes
LA FORÊT-SAINTÉ-CROIX	X		B001	Mairie	2 route de Malesherbes
LA NORVILLE	X		B001	Mairie	1 rue Pasteur
LA NORVILLE			B002	Groupe scolaire « La Galanderie »	3 avenue Anatole France
LA NORVILLE			B003	École primaire Pasteur	4 rue St-Denis
LA VILLE-DU-BOIS	X		B001	Mairie	Place du Général de Gaulle
LA VILLE-DU-BOIS			B002	L'Escale	Chemin des Berges
LA VILLE-DU-BOIS			B003	Écoles « Les Renondaines »	Vieux chemin de Montlhéry
LA VILLE-DU-BOIS			B004	L'Escale	Chemin des Berges
LA VILLE-DU-BOIS			B005	Les Bartelottes	44 chemin de Lunezy
LARDY	X		B001	Hôtel de ville	70 grande rue
LARDY			B002	Mairie Annexe	Route de St-Vrain
LARDY			B003	Salle Polyvalente – Espace Simone Veil	35 rue de Verdun
LARDY			B004	Maison des jeunes	Rue René Cassin
LE COUDRAY-MONTCEAUX	X		B001	Mairie	45 avenue Charles de Gaulle

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

LE COUDRAY-MONTCEAUX		B002	École André Malraux	Rue des Mésanges
LE COUDRAY-MONTCEAUX		B003	Centre technique municipal	22 rue de Milly
LE MÉRÉVILLOIS	X	B001	Salles des fêtes	Rue Jules Ferry (Méréville)
LE MÉRÉVILLOIS		B002	Salles des associations	Rue Jules Ferry (Méréville)
LE MÉRÉVILLOIS		B003	Salles des fêtes	Rue Jules Ferry (Méréville)
LE MÉRÉVILLOIS		B004	Mairie	1 rue de la Mairie (Estouches)
LE PLESSIS-PÂTÉ	X	B001	Espace Michel Berger	Avenue du Colombier
LE PLESSIS-PÂTÉ		B002	École élémentaire Léon Blum	17 avenue Gilbert Fergant
LE PLESSIS-PÂTÉ		B003	École maternelle du parc	1 avenue Gilbert Fergant
LE VAL-SAINT-GERMAIN	X	B001	Salle communale	Rue du Village
LES GRANGES-LE-ROI	X	B001	Mairie	8 rue des Popineaux
LES MOLIÈRES	X	B001	Salle polyvalente de l'Espace Culturel Et Associatif Guy Jean-Baptiste Targuet	4 rue de la Porte de Paris
LES ULIS	X	B001	Mairie	Rue du Morvan
LES ULIS		B002	Maison pour Tous des Amonts	Rue de Vendée
LES ULIS		B003	École maternelle des Bergères 1	Rue des Bergères
LES ULIS		B004	Cité Jeunes	Rue des Bergères
LES ULIS		B005	École maternelle des Millepertuis	Rue des Millepertuis
LES ULIS		B006	Restaurant de l'École de la Dimancherie	Rue de l'Argonne
LES ULIS		B007	Restaurant de l'École du Barceau	Avenue d'Alsace
LES ULIS		B008	Maison pour Tous de Courdimanche	Rue de Bourgogne
LES ULIS		B009	Local Communal Résidentiel de la Queue d'Oiseau	Rue des Chardonnerets
LES ULIS		B010	Restaurant de l'école du Bosquet	Avenue de Gascogne
LES ULIS		B011	Local Communal Résidentiel du Lubéron	Rue du Vaucluse
LES ULIS		B012	École du Parc	Avenue de Normandie

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

LES ULIS		B013	Maison de l'Emploi des Ulis	Rue de l'Aube
LES ULIS		B014	École maternelle de Tournemire	Rue des Bergères
LEUDEVILLE	X	B001	Salle du Conseil Municipal	10 Grande Rue
LEUVILLE-SUR-ORGE		B001	Mairie - salle du conseil	28 rue Jules Ferry
LEUVILLE-SUR-ORGE		B002	Salle polyvalente Florence Leblond	Ruelle du Parc
LEUVILLE-SUR-ORGE	X	B003	Salle polyvalente Florence Leblond	Ruelle du Parc
LIMOURS-EN-HUREPOIX	X	B001	Communale La Grange	Place du Gymnase
LIMOURS-EN-HUREPOIX		B002	École des Cendrières	4 rue Michel Berger
LIMOURS-EN-HUREPOIX		B003	La scène Transfert temporaire jusqu'à nouvel ordre Le studio	1 bis rue Michel Berger Sis 1 rue Michel Berger
LIMOURS-EN-HUREPOIX		B004	Centre technique municipal	12 rue de l'aérotrain - Parc d'activité
LINAS	X	B001	Espace Carzou	Rue des Écoles
LINAS		B002	École maternelle	Rue des Sources
LINAS		B003	École primaire	Place Ernest Pillon
LINAS		B004	Pôle culturel	103 rue de la Division Leclerc
LINAS		B005	École Carcassonne	41 bis rue de Carcassonne
LISSES		B001	Maison des seniors Eugène Godet	7 place Général Leclerc
LISSES		B002	Centre culturel Jean Cocteau Médiathèque Colette	5 mail de l'Île de France
LISSES	X	B003	Salle des fêtes Gérard Philippe	Place Gérard Philippe
LISSES		B004	École Joachim du Bellay	2 rue Christine de Pisan
LISSES		B005	Centre de loisirs Jacques Prévert	1 rue de la Pièce du Concours
LISSES		B006	École Jean-Baptiste Corot	30 avenue du Bois de la Place
LONGJUMEAU	X	B001	Hôtel de ville - Salle Manouchian	6 bis rue Léontine Sohier

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

LONGJUMEAU	B002	École élémentaire Guynemer	1 rue des écoles
LONGJUMEAU	B003	Espace Jeunes	Impasse Calmette
LONGJUMEAU	B004	Salle des expositions – Parc Nativelle	156 rue du Président Mitterrand
LONGJUMEAU	B005	Gymnase Courtand – A	18 chemin des Ajoncs
LONGJUMEAU	B006	Restaurant scolaire maternelle Schweitzer Plateau Saint-Exupéry	Rue Henri Dunant
LONGJUMEAU	B007	École maternelle Gubanski – Salle d'activités	Rue Jules Ferry
LONGJUMEAU	B008	École de musique Mozart	Rue de la Peupleraie
LONGJUMEAU	B009	Maison de quartier Georges Brassens	4-6 rue Jean-Philippe Rameau
LONGJUMEAU	B010	Restaurant scolaire élémentaire Schweitzer Plateau Saint-Exupéry	Rue Henri Dunant
LONGJUMEAU	B011	Centre social Colucci	7 rue Maryse Bastié
LONGJUMEAU	B012	Mairie annexe – Salle Bretten	3 bis rue des écoles
LONGJUMEAU	B013	Gymnase Courtand – B	14 chemin des Ajoncs
LONGJUMEAU	B014	École maternelle de Balizy – Salle d'activités	Rue des Templiers
LONGJUMEAU	B015	École Charles Perraud – Salle de l'Atrium Bleu	17 avenue du Général de Gaulle
LONGPONT-SUR-ORGE	B001	Mairie	Place des Combattants
LONGPONT-SUR-ORGE	B002	Salle Polyvalente des Échassons	Allée Erik Satie
LONGPONT-SUR-ORGE	B003	Salle Polyvalente des Échassons	Allée Erik Satie
LONGPONT-SUR-ORGE	B004	Salle Municipale de Lormoy	40 rue de Lormoy
LONGPONT-SUR-ORGE	B005	École maternelle Jean Ferrat	18 chemin de Biron
MAISSE	B001	Mairie	Place du jeu de Paume
MAISSE	B002	Salle des fêtes	Rue de la République
MARCOUSSIS	B001	Mairie	5 avenue Alfred Dubois
MARCOUSSIS	B002	École de l'Étang Neuf	Avenue de l'Étang Neuf

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

MARCOUSSIS	B003	L'Orangerie	Parc des Célestins – rue Gambetta
MARCOUSSIS	B004	Château des Célestins	Parc des Célestins – rue Gambetta
MARCOUSSIS	B005	École de l'Orme	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
MARCOUSSIS	B006	Maison des Associations	Allée des Acacias
MARCOUSSIS	B007	Centre de Loisirs	1 rue de Nozay
MAROLLES-EN-BEAUCE	B001	Salle des Fêtes	Rue des Ouches
MAROLLES-EN-HUREPOIX	B001	Salle des Fêtes	Avenue du Lieutenant Agoutin
MAROLLES-EN-HUREPOIX	B002	Salle des Fêtes	Avenue du Lieutenant Agoutin
MAROLLES-EN-HUREPOIX	B003	COSEC	Avenue du Lieutenant Agoutin
MAROLLES-EN-HUREPOIX	B004	COSEC	Avenue du Lieutenant Agoutin
MASSY	B001	Mairie	Avenue du Général de Gaulle
MASSY	B002	École Jules Ferry	Rue Jules Ferry
MASSY	B003	École Léon Gambetta	42 rue Marx Dormoy
MASSY	B004	École maternelle Les Bleuets	12 square de la Poterne
MASSY	B005	École élémentaire Émilie du Châtelet	Allée Albert Thomas
MASSY	B006	École maternelle Émilie du Châtelet « Les Coquelicots »	Allée Albert Thomas
MASSY	B007	École maternelle Émilie du Châtelet « Les Myosotis »	Allée Albert Thomas
MASSY	B008	École maternelle Roux	Rue Georges Mandel
MASSY	B009	École maternelle Louis Moreau	2 square Louis Moreau
MASSY	B010	École maternelle Joliot Curie	6 square Louis Moreau
MASSY	B011	École élémentaire Moreau	2 square Louis Moreau
MASSY	B012	Espace Jean Mermoz	7 voie de Wissous
MASSY	B013	École maternelle Painlevé	Place d'Allemagne

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

MASSY			B014	École maternelle Jean Jaurès	Allée de Madrid
MASSY			B015	École maternelle Moulin	Allée du Québec
MASSY			B016	École maternelle René Descartes	Allée de la Champagne
MASSY			B017	École élémentaire Painlevé	Place d'Allemagne
MASSY			B018	École élémentaire Descartes	Allée du Roussillon
MASSY			B019	École élémentaire Jean Jaurès	Allée de Madrid
MASSY			B020	École maternelle Nicolas Appert	2 rue de Montpellier
MASSY			B021	École maternelle Albert Camus	8 allée d'Angoulême
MASSY			B022	Salle Buffet	Rue de la Vieille Vigne
MASSY			B023	École élémentaire Atlantis	9 rue Ramolfo Garnier
MASSY			B024	École Léonard de Vinci Enceinte de l'école élémentaire Atlantis	Rue Léonard de Vinci
MASSY			B025	Restaurant scolaire Moreau – École maternelle	2 square Louis Moreau
MASSY			B026	École Rosa Parks	2-4 square de Bougainville
MASSY			B027	Restaurant scolaire Atlantis	9 avenue Ramolfo Garnier
MASSY			B028	École Vilgénis	1/3 allée Fourquaud (entrée par la rue de Vilgénis)
MAUCHAMPS		X	B001	Mairie	1 place Saint-Jean
MENNECY		X	B001	Espace Marianne 1	7 rue de l'Arcade
MENNECY			B002	École de la Verville I	Place de l'école de la Verville
MENNECY			B003	R.M.S de la Jeannotte – École de la Jeannotte	Avenue de la Jeannotte
MENNECY			B004	École des Myrtilles I – Groupe scolaire des Myrtilles	Avenue de Neufville
MENNECY			B005	École de la Verville II	Place de l'école de la Verville
MENNECY			B006	Espace Marianne	7 rue de l'Arcade
MENNECY			B007	École maternelle de la Jeannotte II	Avenue de la Jeannotte

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

MENNECY			B008	Salle Gilberte Martin – Résidence Péguy	14 avenue Darblay
MENNECY			B009	École des Myrtilles II – Groupe scolaire des Myrtilles	Avenue de Neuville
MENNECY			B010	Myrtilles III – Groupe scolaire des Myrtilles	Avenue de Neuville
MENNECY			B011	Jean-Claude Volland – Résidence Péguy	14 avenue Darblay
MENNECY			B012	Jeannotte III	Avenue de la Jeannotte
MÉROBERT		X	B001	Mairie	1 place de l'église
MESPUITS		X	B001	Salle des fêtes	26 grande rue
MILLY-LA-FORÊT			B001	Salle des Fêtes	Boulevard du Maréchal Lyautey
MILLY-LA-FORÊT			B002	Salle des Fêtes	Boulevard du Maréchal Lyautey
MILLY-LA-FORÊT		X	B003	Espace Culturel Paul Bédu	8 bis rue Farnault
MILLY-LA-FORÊT			B004	École Julie Daubié	Rue de l'Hermitte
MOIGNY- SUR-ÉCOLE		X	B001	Mairie	59 grande Rue
MONDEVILLE		X	B001	Mairie	18 grande rue
MONNERVILLE		X	B001	Salle des fêtes de la mairie	7 bis grande rue
MONTGERON	Salle polyvalente du Nouzet 115 route de corbeil		B001	Hôtel de ville	112 bis avenue de la République
MONTGERON			B002	École Primaire J.C. Gatinot	Place Joffre
MONTGERON			B003	École élémentaire Jules Ferry	Rue de Rouvres
MONTGERON			B004	Salle Rottembourg	Place Rottembourg
MONTGERON			B005	Maison de l'Amitié	119 ter avenue de la République
MONTGERON			B006	Maison de l'Amitié	119 ter avenue de la République
MONTGERON			B007	École maternelle Ferdinand Buisson	Rue Corot
MONTGERON			B008	École élémentaire Jean Moulin	Avenue Charles de Gaulle
MONTGERON			B009	Centre social Aimé Césaire	67 rue Raymond Paumier
MONTGERON			B010	Centre social Saint-Exupéry	2 rue du Docteur Besson

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

MONTGERON			B011	Ferme de Chalandray	101 avenue de la République
MONTGERON			B012	Centre social George Sand	2 avenue de la République
MONTGERON			B013	École maternelle Jean Moulin	Avenue Charles de Gaulle
MONTGERON			B014	École élémentaire Jules Ferry	2 ter rue de Rouvres
MONTGERON			B015	Restaurant d'enfants Lelong	Rue du Général Lelong
MONTGERON			B016	Restaurant d'enfants Lelong	Rue du Général Lelong
MONTGERON			B017	École maternelle Jean Moulin	Avenue Charles de Gaulle
MONTGERON			B018	Centre social Saint-Exupéry	2 rue du Docteur Besson
MONTLHÉRY		X	B001	Hôtel de Ville – Château de la Souche	1 rue Blanche de Castille
MONTLHÉRY			B002	Maison des associations	14 rue de la Chapelle
MONTLHÉRY			B003	Gymnase de la Plaine	Rue de la Plaine
MONTLHÉRY			B004	Gymnase de la Plaine	Rue de la Plaine
MONTLHÉRY			B005	Salle des Fêtes	Boulevard Mouchy
MORANGIS		X	B001	Salle des Fêtes	Avenue de la République
MORANGIS			B002	Groupe scolaire (GS) Moreau	4 avenue Charles de Gaulle
MORANGIS			B003	Groupe scolaire Édouard Herriot	101 avenue de la Cour de France
MORANGIS			B004	Groupe scolaire Édouard Herriot	101 avenue de la Cour de France
MORANGIS			B005	Collège Michel Vignaud	Rue Jack Éraste
MORANGIS			B006	Nouveau local Pierre Loti	Angle des avenues Gabriel Péri et Pierre Loti
MORANGIS			B007	Espace Saint-Michel	Avenue du Général Leclerc
MORANGIS			B008	Restaurant scolaire GS Herriot	101 avenue de la Cour de France
MORANGIS			B009	Espace Mandela	16 rue de Wissous
MORIGNY-CHAMPIGNY		X	B001	Salle des Fêtes	Rue de la Mairie
MORIGNY-CHAMPIGNY			B002	Salle des Fêtes	Rue de la Mairie

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

MORIGNY-CHAMPIGNY	B003	École Jean de la Fontaine	Rue des Acacias
MORIGNY-CHAMPIGNY	B004	École des Monceaux	Avenue des Monceaux
MORSANG-SUR-ORGE	B001	Groupe Scolaire "Jean Jaurès" - Préau	Rue Vapereau
MORSANG-SUR-ORGE	B002	Groupe Scolaire "Jean Jaurès" - Préau	Rue Vapereau
MORSANG-SUR-ORGE	B003	Groupe Scolaire "Henri Wallon" - Préau élémentaire	22 rue de Savigny
MORSANG-SUR-ORGE	B004	Groupe Scolaire "Ferdinand Buisson" Préau primaire	Place Ferdinand Buisson
MORSANG-SUR-ORGE	B005	Groupe Scolaire "Ferdinand Buisson" - Maternelle	Place Ferdinand Buisson
MORSANG-SUR-ORGE	B006	Groupe Scolaire "Ferdinand Buisson" Préau primaire	Place Ferdinand Buisson
MORSANG-SUR-ORGE	B007	Groupe Scolaire "Ferdinand Buisson" - Réfectoire	Place Ferdinand Buisson
MORSANG-SUR-ORGE	B008	Groupe Scolaire "Marcel Cachin" – Préau primaire	2 avenue de la Guise
MORSANG-SUR-ORGE	B009	Groupe Scolaire "Marcel Cachin" – Préau primaire	2 avenue de la Guise
MORSANG-SUR-ORGE	B010	Groupe Scolaire "Marcel Cachin" – Réfectoire	2 avenue de la Guise – Réfectoire Scolaire
MORSANG-SUR-ORGE	B011	Groupe Scolaire "Paul Langevin" – Préau mixte	55 rue de l'Épargne
MORSANG-SUR-ORGE	B012	Groupe scolaire "Irène Joliot Curie" - Préau maternelle	Rue Anne Godeau
MORSANG-SUR-ORGE	B013	Groupe Scolaire "Irène Joliot Curie" – Préau primaire	Angle rue des Bruyères et rue Anne Godeau
MORSANG-SUR-ORGE	B014	Groupe Scolaire "Maximilien Robespierre" Réfectoire	Rue Jules Vallès
MORSANG-SUR-ORGE	B015	Groupe Scolaire "Maximilien Robespierre" Préau élémentaire	Rue Jules Vallès
MORSANG-SUR-ORGE	B016	Groupe Scolaire "Gustave Courbet" – Réfectoire	Rue de la Commune de Paris
MORSANG-SUR-SEINE	B001	Mairie	24 grande Rue
NAINVILLE-LES-ROCHES	B001	Salle Polyvalente « Les Roches »	1 place de la Mairie
NOZAY	B001	Mairie – salle du conseil municipal	Place de la Mairie
NOZAY	B002	École des Verts Prés	Rue des Verts Prés

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

NOZAY			B003	Salle Arthur Rimbaud	Place de la Mairie
NOZAY			B004	Salle de Musique	Centre Culturel Robert Hossein
OLLAINVILLE	X		B001	Mairie	2 rue de la Mairie
OLLAINVILLE			B002	Maison pour tous	5 rue de la Mairie
OLLAINVILLE			B003	Pavillon du Parc de la Butte aux grès	3 grande rue
OLLAINVILLE			B004	Pôle sportif	12 rue de la Roche
ONCY-SUR-ÉCOLE	X		B001	Mairie	Grande rue
ORMOY	X		B001	Mairie	Place Raymond Gombault
ORMOY-LA-RIVIÈRE	X		B001	Mairie	41 grande rue
ORSAY	X		B001	Mairie	2 place du Général Leclerc
ORSAY			B002	École maternelle du Centre – Préau	7 avenue Maréchal Foch
ORSAY			B003	École maternelle du Centre – Préau	7 avenue Maréchal Foch
ORSAY			B004	École primaire du Centre	7 avenue Maréchal Foch
ORSAY			B005	École primaire du Centre	7 avenue Maréchal Foch
ORSAY			B006	École primaire du Guichet – Préau	Impasse René Paillole
ORSAY			B007	École primaire du Guichet - Préau	Impasse René Paillole
ORSAY			B008	École maternelle du Guichet – Préau	1 rue du Guichet
ORSAY			B009	École primaire de Mondétour (Préau) Bât B	6 avenue de Montjay
ORSAY			B010	École primaire de Mondétour - Préau - Bât C	6 avenue de Montjay
ORSAY			B011	Maison de quartier Pierre Mendès France Salle Pocheron	Place Guaydier
ORSAY			B012	Maison de quartier Pierre Mendès France	Salle Polyvalente « Piednoël »
ORVEAU	X		B001	Mairie	4 grande Rue
PALAISEAU			B001	Théâtre de la passerelle (S. des fêtes)	16 avenue de la République
PALAISEAU	X		B002	Hôtel de ville	91 rue de Paris

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

PALAISEAU	B003	École élémentaire A. Frank – Site Morère	29 rue du Docteur Morère
PALAISEAU	B004	École maternelle A. Frank – Site Morère	29 rue du Docteur Morère
PALAISEAU	B005	École élémentaire A. Frank – Site Deloges	12 rue du Docteur Morère
PALAISEAU	B006	École élémentaire Édouard Vaillant	23 avenue de Stalingrad
PALAISEAU	B007	École élémentaire Édouard Vaillant	23 avenue de Stalingrad
PALAISEAU	B008	École élémentaire Étienne Tailhan	22 rue Pierre Curie
PALAISEAU	B009	École élémentaire Étienne Tailhan	22 rue Pierre Curie
PALAISEAU	B010	Espace Salvador Allende	Place Salvador Allende
PALAISEAU	B011	École maternelle Épine montain	23 rue Gallieni
PALAISEAU	B012	Collège Charles Peguy	36 rue Léon Bourgeois
PALAISEAU	B013	École maternelle Jean Moulin	56 avenue du Général Leclerc
PALAISEAU	B014	École élémentaire Jean Macé	4 rue du chemin vert
PALAISEAU	B015	École élémentaire Jean Macé	4 rue du chemin vert
PALAISEAU	B016	École élémentaire Roger Ferdinand	1 rue Alfred de Vigny
PALAISEAU	B017	École élémentaire Roger Ferdinand	1 rue Alfred de Vigny
PALAISEAU	B018	Gymnase René Isnard	23 rue Louise
PALAISEAU	B019	Gymnase René Isnard	23 rue Louise
PALAISEAU	B020	École Maternelle Louise Michel	147/149 chemin de Vauhellan
PALAISEAU	B021	École élémentaire Paul Langevin	9 chemin de la motte Samson
PALAISEAU	B022	École élémentaire Joliot-Curie	5 rue César Franck
PALAISEAU	B023	École élémentaire Joliot-Curie	5 rue César Franck
PALAISEAU	B024	École maternelle Caroline Aigle	10 rue Maximilien Robespierre
PALAISEAU	B025	École élémentaire Caroline Aigle	10 rue Maximilien Robespierre
PALAISEAU	B026	École élémentaire Caroline Aigle	10 rue Maximilien Robespierre

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

PARAY-VIEILLE-POSTE	X	B001	Salle Colbert	83/85 avenue Paul Vaillant Couturier
PARAY-VIEILLE-POSTE		B002	Espace Eric Tabarly	75 avenue Paul Vaillant Couturier
PARAY-VIEILLE-POSTE		B003	Salle des Mimosas	Sise 8 rue des Mimosas
PARAY-VIEILLE-POSTE		B004	École maternelle Paul Bert	75 avenue du Général de Gaulle
PARAY-VIEILLE-POSTE		B005	Salle René Cassin	38 avenue Victor Hugo
PECQUEUSE	X	B001	Mairie	Place de la Mairie
PLESSIS-SAINT-BENOIST	X	B001	Mairie	9 rue Petit Plessis
PRUNAY-SUR-ESSONNE	X	B001	Mairie	1 rue Bercher
PUISELET-LE-MARAIS	X	B001	Mairie	43 rue de la Grande Vallée
PUSSAY	X	B001	Gymnase Gaston Pommereau	24 rue de la Brèche
QUINCY-SOUS-SÉNART	X	B001	Salle Mère Marie Pia	Rue de Combs la Ville
QUINCY-SOUS-SÉNART		B002	Mairie	5 rue de Combs la Ville
QUINCY-SOUS-SÉNART		B003	Maison Verte	Rue de Combs la Ville
QUINCY-SOUS-SÉNART		B004	École Fontaine Cornaille	Rue Degas
QUINCY-SOUS-SÉNART		B005	École Fontaine Cornaille	Rue Degas
QUINCY-SOUS-SÉNART		B006	Espace 2000 – Résidence le Vieillet	Rue de la Gare
RICHARVILLE	X	B001	Mairie	9 rue du Plessis
RIS-ORANGIS	X	B001	Hôtel de Ville	Place du Général De Gaulle
RIS-ORANGIS		B002	C.E.L.E. - École Derrida	Rue de Seine
RIS-ORANGIS		B003	C.E.L.E. - École Derrida	Rue de Seine
RIS-ORANGIS		B004	Groupe Scolaire Guerton	Rue du Clos
RIS-ORANGIS		B005	Groupe Scolaire Guerton	Rue du Clos
RIS-ORANGIS		B006	Élémentaire Moulin à Vent – Préau	Avenue Henri Sellier
RIS-ORANGIS		B007	Élémentaire Moulin à Vent – Préau	Avenue Henri Sellier

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

RIS-ORANGIS			B008	Maternelle du Temple	Avenue de la cime
RIS-ORANGIS			B009	Maternelle du Temple – Préau	Avenue de la cime
RIS-ORANGIS			B010	Maternelle du Temple – Préau	Avenue de la cime
RIS-ORANGIS			B011	Groupe Scolaire Orangis	Rue du Château d'Eau
RIS-ORANGIS			B012	Groupe Scolaire Orangis	Rue du Château d'Eau
RIS-ORANGIS			B013	Maternelle "Les Fauvettes"	Rond Point Gay Lussac
RIS-ORANGIS			B014	Maternelle "Les Fauvettes"	Rond Point Gay Lussac
RIS-ORANGIS			B015	Ludothèque	Rue des Oiseaux
RIS-ORANGIS			B016	Groupe Scolaire Orangis	Rue du Château d'Eau
RIS-ORANGIS			B017	Groupe Scolaire "Ordener"	Hameaux de la Roche
RIS-ORANGIS			B018	Groupe Scolaire « Ordener » - Réfectoire	Hameaux de la Roche
RIS-ORANGIS			B019	Groupe Scolaire Jacques-Derrida	Rue de Seine
ROINVILLE		X	B001	Salle communale - Grange de Malassis	Chemin de Malassis
ROINVILLIERS		X	B001	Mairie	12 rue le Village
SACLAS		X	B001	Mairie – Salle des fêtes	Rue du 19 mars 1962
SACLAY		X	B001	Gymnase de Favreuse	12 place de la mairie
SACLAY			B002	Espace Jeanne Moreau	67 rue de Villeras
SACLAY			B003	École Pauline Kergomard	3 rue Baudelaire
SACLAY			B004	Espace Lino Ventura	52 rue de Sacaly
SAINT-AUBIN		X	B001	Salle polyvalente – Maison de la Colombe	Place de la Mairie
SAINT-CHÉRON		X	B001	Salle Polyvalente	Parc des Tourelles
SAINT-CHÉRON			B002	Salle du "Pont de Bois"	Allée du Pont de Bois
SAINT-CHÉRON			B003	Salle du "Pont de Bois"	Allée du Pont de Bois
SAINT-CHÉRON			B004	Salle d'Orgery	Parc des Tourelles

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

SAINT-CYR-LA-RIVIERE	X	B001	Mairie	Rue du Château					
SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN	X	B001	Salle Polyvalente	Rue de Bandeville					
SAINT-ESCOBILLE	X	B001	Salle du conseil de la Mairie	2 rue du Château					
SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON	X	B001	Hôtel de ville	3 rue René Declé					
SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON		B002	Maison des Associations	23 rue René Declé					
SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON		B003	École Paul Langevin	2 rue Chaudet					
SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON		B004	Centre socioculturel Berthe Morisot	22 résidence Jules Vallès					
SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON		B005	École Joliot-Curie	2 rue de la commune de Paris					
SAINT-GERMAIN-LÈS-ARPAJON		B006	École Simone Veil	10 chemin du Bois des Fosses					
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	X	B001	Mairie – Salle « SIVOM »	2 rue de Lieusaint					
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL		B002	École maternelle "Champ Dollent"	Allée du Val Fleuri					
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL		B003	École maternelle "Les Prés Hauts"	Rue Georges Courteline					
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL		B004	Salle des Fêtes	76 avenue Guillaume Apollinaire					
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL		B005	Salle des Fêtes	76 avenue Guillaume Apollinaire					
SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL		B006	Restaurant communal	Allée Val Fleury					
SAINT-HILAIRE	X	B001	Salle polyvalente	Allée des Tilleuls					
SAINT-JEAN-DE-BEAUREGARD	X	B001	Mairie	49 grande Rue					
SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE	X	B001	Mairie	5 rue de Bourguinette					
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE		B001	Hôtel de Ville	16 rue de l'Église					
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE		B002	Club des Retraités	Place du 19 mars 1962					
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE		B003	Groupe scolaire Jules Ferry	61 rue de Monthéry					
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE		B004	Groupe scolaire Lormoy	Rue du Haras					
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE		B005	Groupe scolaire Pablo Picasso	Allée Pablo Picasso					
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	X	B006	Centre culturel BASCHET	Rue Saint-Exupéry					

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			B007	Groupe scolaire Blaise Pascal	21 rue de Liers
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			B008	Salle communale	3 avenue Saint Saëns
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			B009	Groupe scolaire Descartes élémentaire	62 avenue Saint Saëns
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			B010	Groupe scolaire Descartes maternelle	62 avenue Saint Saëns
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			B011	École maternelle Jules Verne	2 rue de la Mare des Bordes
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			B012	Salle de la Fontaine de l'Orme	Rue de la Noue Rousseau.
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			B013	Salle des Genets	Rue Boieldieu
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE			B014	Groupe scolaire Lamartine	21 rue Lecocq
SAINT-PIERRE-DU-PERRY		X	B001	Hôtel de ville	8 rue Vivaldi
SAINT-PIERRE-DU-PERRY			B002	Centre de Loisirs l'Oasis	2 rue Vivaldi
SAINT-PIERRE-DU-PERRY			B003	Espace municipal de l'Escale	2 rue Vivaldi
SAINT-PIERRE-DU-PERRY			B004	École Saint-Exupéry	4 rue des Cygnes
SAINT-PIERRE-DU-PERRY			B005	École Anne Franck	Avenue Collette
SAINT-PIERRE-DU-PERRY			B006	École Manureva	Avenue Manureva
SAINT-PIERRE-DU-PERRY			B007	École Chantefables	Rue de la Mairie
SAINT-PIERRE-DU-PERRY			B008	Salle Jean Vilar	2 avenue des Jasmins
SAINT-SULPICE-DE-FAVIÈRES		X	B001	Mairie	14 rue aux fèves
SAINT-VRAIN		X	B001	Mairie	13 rue des Noblets
SAINT-VRAIN			B002	Salle polyvalente Jean-Pierre Beltoise	Route de Bouray
SAINT-YON		X	B001	Salle polyvalente « La Grange »	Rue des Cosnardières
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS		X	B001	Mairie	Place Roger Perriaud
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS			B002	École Marcel Cachin	8 allée des Charmes
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS			B003	Salle André Malraux	1 rue du Jardin Public
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS			B004	École Romain Rolland	21 rue du Maréchal Foch

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/031 du 19 mars 2024

SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B005	Centre de loisirs "La Boële"	4 rue de la Boële
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B006	Maternelle Albert Aubel	120 route de Longpont
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B007	Maternelle PV. Couturier	125 avenue Paul-Vaillant Couturier
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B008	Foyer Émile Thomas	6 rue de Monthéry
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B009	École Ferdinand Buisson	Rue du gai séjour
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B010	Maternelle Jean Macé	44 avenue de l'Éperon
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B011	École Jean Macé	42 avenue de l'Éperon
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B012	École Youri Gagarine	6 rue E. Cotton
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B013	École Louis Pergaud	2 rue Anne Frank
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B014	École Hippolyte Cocheris	4 rue Aristide Briand
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B015	Maternelle Joliot Curie	12 rue Aristide Briand
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B016	École Jean Jaurès	31 avenue de Brétigny
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B017	École élémentaire Diderot	Avenue de la Liberté
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B018	École Tony Laine	13 / 15 avenue Charlie Chaplin
SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS	B019	École maternelle de l'Étang	37 Rue de Monthéry
SAINTRY-SUR-SEINE	B001	Mairie	57 grande rue Charles de Gaulle
SAINTRY-SUR-SEINE	B002	Foyer des anciens	23 grande rue Charles de Gaulle
SAINTRY-SUR-SEINE	B003	JBC Corot	173 route de Morsang
SAINTRY-SUR-SEINE	B004	École Koch	14 avenue Jean Jaurès
SAINTRY-SUR-SEINE	B005	École des Renardeaux	37/39 rue du Renard
SAULX-LES-CHARTREUX	B001	Salle Boris Vian	49 rue de la Division Leclerc
SAULX-LES-CHARTREUX	B002	La Jonchère	1 rue Mélan
SAULX-LES-CHARTREUX	B003	Salle Fernand Arnould	78 avenue Paul Doumer
SAULX-LES-CHARTREUX	B004	Restaurant Scolaire Anatole France	22 rue du Château

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

SAULX-LES-CHARTREUX	B005	Espace Nelson Mandela	16 rue Victor Schoelcher
SAVIGNY-SUR-ORGE	X	Salle Municipale des Fêtes - Mairie	48 avenue Charles de Gaulle
SAVIGNY-SUR-ORGE		Salle Municipale des Fêtes - Mairie	48 avenue Charles de Gaulle
SAVIGNY-SUR-ORGE		École Ferdinand Buisson	4 avenue du Général de Gaulle
SAVIGNY-SUR-ORGE		École Ferdinand Buisson	4 avenue du Général de Gaulle
SAVIGNY-SUR-ORGE		Groupe Scolaire Aristide Briand	31 avenue de Joyeuse
SAVIGNY-SUR-ORGE		Groupe Scolaire Aristide Briand	31 avenue de Joyeuse
SAVIGNY-SUR-ORGE		Groupe Scolaire Aristide Briand	31 avenue de Joyeuse
SAVIGNY-SUR-ORGE		École Maternelle Jules Ferry	Place du 19 mars 1962
SAVIGNY-SUR-ORGE		École Maternelle Jules Ferry	Place du 19 mars 1962
SAVIGNY-SUR-ORGE		Mille Clubs	207 avenue Robert Leuthreau
SAVIGNY-SUR-ORGE		Groupe Scolaire Louise Michel	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
SAVIGNY-SUR-ORGE		École Maternelle "Les Marguerites"	Rue des Cyclamens
SAVIGNY-SUR-ORGE		École Saint-Exupéry	Rue Renoir
SAVIGNY-SUR-ORGE		École élémentaire Saint-Exupéry	Rue Renoir
SAVIGNY-SUR-ORGE		École Kennedy	Rue de Morsang
SAVIGNY-SUR-ORGE		École Maternelle Chateaubriand	20 avenue Charles Rossignol
SAVIGNY-SUR-ORGE		Groupe Scolaire Louise Michel	Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
SAVIGNY-SUR-ORGE		École Primaire Jules Ferry	33 avenue des Chardonnerets
SAVIGNY-SUR-ORGE		Mille-Club	207 avenue Robert Leuthreau
SERMAISE	X	Salle communale « La grange »	3 avenue de Dourdan Accès avenue Paul BLOT
SERMAISE		Salle communale « La grange »	3 avenue de Dourdan Accès avenue Paul BLOT
SOISY-SUR-ÉCOLE	X	Mairie	1 place de la Mairie
SOISY-SUR-SEINE	X	Hôtel de Ville	12 rue Notre Dame

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

SOISY-SUR-SEINE	B002		Maison des Associations	Place du Général Leclerc			
SOISY-SUR-SEINE	B003		École primaire "Les Meillottes"	Rue Jean de la Fontaine			
SOISY-SUR-SEINE	B004		École maternelle "Les Meillottes"	Rue Jean de la Fontaine			
SOISY-SUR-SEINE	B005		Salle des fêtes	Boulevard de la République			
SOISY-SUR-SEINE	B006		École élémentaire des Donjons	Rue des Écoles			
SOUZY-LA-BRICHE	B001	X	Mairie	4 chemin Source			
TIGERY	B001		Mairie	2 place Liedekerke Beaufort			
TIGERY	B002		Centre de Loisirs « Les Coquelicots »	Rue du Lac – Allée des Ombrages			
TIGERY	B003	X	Ferme du Plessis Saucourt	32 rue de Lieusaint			
TORFOU	B001	X	Bâtiment scolaire	18 grande Rue			
VALPUISEAUX	B001	X	Mairie	16 rue de la Mairie			
VARENNES-JARCY	B001	X	Mairie	Place Aristide Briand			
VARENNES-JARCY	B002		École maternelle	Rue Michaël Winburn			
VAUGRIGNEUSE	B001	X	Gymnase salle du Noyer	Rue du Noyer			
VAUHALLAN	B001	X	Salle polyvalente	Allée des Écoles			
VAYRES-SUR-ESSONNE	B001	X	Marie – Salle du conseil	1 chemin d'Orveau			
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B001	X	Mairie	Place Charles de Gaulle			
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B002		École Honoré d'Estienne d'Orves	26 rue d'Antony			
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B003		École Honoré d'Estienne d'Orves	26 rue d'Antony			
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B004		École Louise de Vilmorin	26 rue d'Antony			
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B005		École Honoré d'Estienne d'Orves	26 rue d'Antony			
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B006		École Clos Fleuri	24 rue d'Antony			
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B007		École des Gros Chênes	Route du Bua			
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B008		Collège Jean Moulin	6 allée Dauphine			

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

VERRIÈRES-LE-BUISSON			Moulin de Grais	12 rue du Lavoir
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B009		École Paul Fort	1 rue Fabre
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B010		École Paul Fort	1 rue Fabre
VERRIÈRES-LE-BUISSON	B011		École David Régnier	3 rue Fabre
VERT-LE-GRAND	B012	X	Mairie – salle du conseil municipal	7 place de la mairie
VERT-LE-GRAND	B001		Auberge du Pavillon	20 place de la mairie
VERT-LE-PETIT	B002	X	Mairie – Salle du Conseil Municipal	7 place de la mairie
VERT-LE-PETIT	B001		Gymnase Roger Bambuck	Rue Marcel Charon
VIDELLES	B002	X	Mairie	1 rue de la Croix Boissée
VIGNEUX-SUR-SEINE	B001	X	Service Jeunesse	72 avenue Henri Barbusse
VIGNEUX-SUR-SEINE	B002		Hôtel de Ville –hall Transfert temporaire – Européennes 2024 Atelier culinaire	75 rue Pierre Marin 38 bis rue Pierre Marin
VIGNEUX-SUR-SEINE	B003		Maison de l'Enfance Sonia Delaunay	Rue Paul Langevin
VIGNEUX-SUR-SEINE	B004		Maison de l'Enfance Sonia Delaunay	Rue Paul Langevin
VIGNEUX-SUR-SEINE	B005		Maison de l'Enfance Sonia Delaunay	Rue Paul Langevin
VIGNEUX-SUR-SEINE	B006		Groupe scolaire Pasteur – Salle de motricité	Rue du Maréchal Leclerc
VIGNEUX-SUR-SEINE	B007		Foyer du Lac – salle polyvalente	2 rue Maurice Marion
VIGNEUX-SUR-SEINE	B008		Foyer du Lac – salle polyvalente	2 rue Maurice Marion
VIGNEUX-SUR-SEINE	B009		École de Rouvres – Salle du réfectoire	47 rue Gaston Vial
VIGNEUX-SUR-SEINE	B010		Groupe scolaire Nelson Mandela – réfectoire	1 chemin des Écoliers
VIGNEUX-SUR-SEINE	B011		Foyer Gaston Vial	30 rue Gaston Vial
VIGNEUX-SUR-SEINE	B012		Gymnase Maurice Baquet – partie à droite	48 rue du Potager
VIGNEUX-SUR-SEINE	B013		École Louise Michel – réfectoire	1 rue Louise Michel
VIGNEUX-SUR-SEINE	B014		École de Rouvres – réfectoire	47 rue Gaston Vial

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

VIGNEUX-SUR-SEINE		B015	École Édouard Herriot – réfectoire	9 rue des Chevreuillees
VIGNEUX-SUR-SEINE		B016	Gymnase Maurice Baquet – partie à gauche	48 rue du Potager
VIGNEUX-SUR-SEINE		B017	École Joliot Curie -réfectoire élémentaire	18 avenue Frédéric Joliot Curie
VIGNEUX-SUR-SEINE		B018	École Romain Rolland – maternelle – salle de jeux	Rue Romain Rolland
VIGNEUX-SUR-SEINE		B019	Maison de l'emploi	38 bis rue Pierre Morin
VIGNEUX-SUR-SEINE		B020	École Yves Duteil – salle de motricité	Rue de la Campanule
VIGNEUX-SUR-SEINE		B021	École Romain Rolland	Rue Danielle Casanova
VILLABÉ	X	B001	Salle Roger Duboz	17 avenue du 8 mai 1945
VILLABÉ		B002	École maternelle Ariane	10 rue Orion
VILLABÉ		B003	Gymnase Paul Poisson	Rue du Chemin Vert
VILLABÉ		B004	École primaire Ariane	8 rue Orion
VILLEBON-SUR-YVETTE	X	B001	Hôtel de Ville 1	Place Gérard Nevers
VILLEBON-SUR-YVETTE		B002	Hôtel de Ville 2	Gérard Nevers
VILLEBON-SUR-YVETTE		B003	Préau de l'école élémentaire des Casseaux	13 bis rue des Bouleaux
VILLEBON-SUR-YVETTE		B004	Réfectoire élémentaire des Casseaux	18 rue des Casseaux
VILLEBON-SUR-YVETTE		B005	Salle d'activité de l'école maternelle des Casseaux	13 bis rue des Bouleaux
VILLEBON-SUR-YVETTE		B006	Préau École maternelle La Roche	Place du 8 Mai 1945
VILLEBON-SUR-YVETTE		B007	Préau École élémentaire La Roche	Place du 8 Mai 1945
VILLEBON-SUR-YVETTE		B008	Réfectoire École maternelle La Roche	Place du 8 Mai 1945
VILLEBON-SUR-YVETTE		B009	École Charles Perrault	21 avenue Georges Pompidou
VILLECONJIN	X	B001	École de Villeconin	Place de l'Église
VILLEJUST	X	B001	Mairie	6 rue de la Mairie
VILLEJUST		B002	Espace communal des Coudrayes	Chemin de Courtaboeuf – Hameau de Fretay
VILLEMOISSON-SUR-ORGE	X	B001	Hôtel de ville	22 avenue du Grand Orme

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

VILLEMORISSON-SUR-ORGE			B002	Salle communale	Rue Marcel Girard
VILLEMORISSON-SUR-ORGE			B003	Salle communale	Rue Marcel Girard
VILLEMORISSON-SUR-ORGE			B004	Salle Polyvalente	Parc des Érables
VILLEMORISSON-SUR-ORGE			B005	Salle Polyvalente	Parc des Érables
VILLEMORISSON-SUR-ORGE			B006	Salle Polyvalente	Parc des Érables
VILLENEUVE-SUR-AUVERS	X		B001	Mairie	5 bis impasse Ancien Clos
VILLIERS-LE-BACLE	X		B001	Maison pour Tous	17 route de Gif
VILLIERS-SUR-ORGE	X		B001	Hôtel de ville	6, rue Jean Jaurès
VILLIERS-SUR-ORGE			B002	Salle des fêtes René Vedel	Place du 19 mars 1962
VILLIERS-SUR-ORGE			B003	École Pierre Brossolette	3 rue Albert Fouilleret
VIRY-CHÂTILLON	X		B001	L'envol – Théâtre de l'Envol	4 rue Danielle Casanova
VIRY-CHÂTILLON			B002	Élémentaire Esclangon - Préau B	6 rue Danielle Casanova
VIRY-CHÂTILLON			B003	Résidence personnes âgées "Husson"	15, impasse Husson
VIRY-CHÂTILLON			B004	École Maternelle Charles Perrault - Salle de Jeux	5 rue du Comte de Lambert
VIRY-CHÂTILLON			B005	Résidence Pour Personnes Âgées Le Coteau - Salle de Restauration	28 avenue des Bas Chaumiers
VIRY-CHÂTILLON			B006	Maternelle La Fontaine	19 avenue des Castors
VIRY-CHÂTILLON			B007	Maternelle La Fontaine	19, avenue des Castors
VIRY-CHÂTILLON			B008	École Élémentaire Albert Camus	Rue Louis Labonne
VIRY-CHÂTILLON			B009	Maternelle Camus - Salle de Jeux	33 rue Camélinat
VIRY-CHÂTILLON			B010	Maternelle Les Érables - Salle de Jeux	3 rue de La Rochefoucauld
VIRY-CHÂTILLON			B011	Maternelle Les Bleuets - Salle de Jeux	Rue des Bleuets
VIRY-CHÂTILLON			B012	Mjc – Aimé Césaire	13 Avenue Jean Mermoz
VIRY-CHÂTILLON			B013	Élémentaire Roland Cassier - Réfectoire	120 avenue des Bouleaux
VIRY-CHÂTILLON			B014	Maternelle Victor Hugo - Salle de Jeux	Avenue des Fougères

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

VIRY-CHÂTILLON			B015	Maternelle Florian	Avenue de Provence
VIRY-CHÂTILLON			B016	Maternelle Minerve - Salle de Jeux	Avenue Minerve
VIRY-CHÂTILLON			B017	Maternelle Florian	Avenue de Provence
VIRY-CHÂTILLON			B018	Maternelle Daudet - Salle de Jeux	Avenue d'Artois
VIRY-CHÂTILLON			B019	Maternelle Louise Michel	15 rue Carnot
VIRY-CHÂTILLON			B020	Élémentaire Louise Michel	15 rue Carnot
WISSOUS		X	B001	Salle des fêtes de la Mairie	Place de la Libération
WISSOUS			B002	École élémentaire Jean de la Fontaine Salle de restauration élémentaire	Rue des Peupliers
WISSOUS			B003	École élémentaire Jean de la Fontaine Salle de restauration maternelle	Chemin de la Vallée
WISSOUS			B004	École élémentaire Jean de la Fontaine Salle de classe	Rue des Peupliers
WISSOUS			B005	Salle de la Maison des Associations	Place Lametti
YERRES			B001	École primaire Saint-Exupéry	15 rue de l'Église
YERRES			B002	Hôtel de ville	60 rue Charles de Gaulle
YERRES			B003	École maternelle Mare-Armée	Rue Jean Rostand
YERRES			B004	École maternelle Saint-Hubert	6 impasse des Écureuils
YERRES			B005	Self des Camaldules	Rue Bernard Hérault
YERRES			B006	École maternelle Grande Prairie 1	Rue Jules Ferry
YERRES			B007	École maternelle Grande Prairie 2	Rue Jules Ferry
YERRES			B008	École maternelle des Tournelles	Rue Jean Bouin
YERRES		X	B009	Orangerie Grange au Bois 1	10 rue de Concy
YERRES			B010	Orangerie Grange au Bois 2	10 rue de Concy
YERRES			B011	Maternelle Grands Godeaux	18 rue F. Koëlher

Annexe à l'arrêté n°2024-PREF-DRCL/ 031 du 19 mars 2024

YERRES			B012	École maternelle Brossolette 1	13 rue Lucien Manès
YERRES			B013	École maternelle Brossolette 2	13 rue Lucien Manès
YERRES			B014	École primaire Le Taillis - Self	14/20 rue René Brun
YERRES			B015	École maternelle La Garenne	32 rue Jean Morin
YERRES			B016	Self Cambrelang	11 rue Cambrelang
YERRES			B017	École maternelle Beauregard	7 rue Cambrelang
YERRES			B018	Centre de loisirs Grosbois Transfert temporaire – Européennes 2024 École Saint-Hubert	Rue des Dames Allée des écoreuils
YERRES			B019	École Camaldules - Accueil	9 rue Bernard Hérault
YERRES			B020	Maison des jeunes	18 rue Mendig
YERRES			B021	Self élémentaire Brossolette	13 rue Lucien Manès
YERRES			B022	Gymnase du Taillis	14 / 20 rue René Brun

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,



Olivier DELCAYROU

PREFECTURE DE L'ESSONNE

91-2024-03-14-00003

ARRÊTÉ n° 74/2024/SPE/BSPA/SÉCURITÉS du
14/03/2024

portant délivrance du Brevet National de
Sécurité et de Sauvetage Aquatique
durant l'année 2023

ARRÊTÉ n° 74 /2024/SPE/BSPA/SÉCURITÉS du 14 /03 / 2024
portant délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
durant l'année 2023

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

VU le code du sport ;

VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteurs de premiers secours ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de monsieur Stéphane SINAGOGA, Sous-préfet, en qualité de Sous-préfet d'Étampes ;

VU le décret du 7 février 2024 portant nomination de madame Frédérique CAMILLERI, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU l'arrêté du 06 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 2019 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF-DCPPAT-BCA-083 du 4 mars 2024 portant délégation de signature à monsieur Stéphane SINAGOGA, Sous-préfet d'Étampes ;

Considérant les procès verbaux d'examens validant les listes des candidats admis à l'examen du brevet national sécurité et de sauvetage aquatique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le diplôme du brevet national sécurité et de sauvetage aquatique a été délivré pour l'année 2023 aux personnes dont les noms suivent :

Examen du 13 mai 2023 – CROIX BLANCHE 91

- Romane BALMER
- César BECASSEAU
- Eric BINDE
- Toufik Sofiane BOURAS
- Mathis CALLET-SAVEGNAGO
- Lucas CHRISTENSEN
- Tom COUBLE
- Julia DE VREE
- Lélya DEBAT
- Nola DUSSUTOUR-FOLLIARD
- Justine GISOTTI
- Patrick GUILLAUME
- Océane LARIF-UGUEN
- Clément LATREICHE
- Maëlle PLANET
- Romain PUYFAGES-CHEVALIER
- Jalid SEMAM
- Bernardo TORRAO LEONARDO
- Matthieu TREFOIS
- Jilian ZOUBA
- Laurine MICAT
- Ilhem NAIT-SAIDI
- Kévin PAILLARD
- Eva VACHER

Examen du 28 mai 2023 – CROIX BLANCHE 91

- Brice ALLIAUME
- Florian BIAMBA
- Marine CHESNEAU
- Clémentine FORTE
- Baptiste JACOLOT
- Clémence POUPARD
- Valentine ANASSE
- Zaki AUKAULO
- Yohann CISSE
- Camille COTTIER
- Dorian CRETET
- Thomas DEMISSY
- Margaux GAILLARD
- Roxane GAZEAU
- Adrien JEANNETON
- Thomas LATSAGUE
- Théo MALICHER
- Eléa MARTIN
- Jonas PRIVE CISSE
- Lucky RANDRIANJAFY
- Matthieu SEYE

Examen du 10 juin 2023 – LA CROIX BLANCHE 91

- Natacha ALLIEN
- Luis ANDRES
- Alfred BOTREL
- Lisa COUTERET
- Rose CUENIN
- Aurélie DELHOTAL
- Lucas DUPUIS
- Hortense FILLOUX
- Adrien GRANELLI
- Maxime LE SCIELLOUR
- Justine LEMSEFFER HOUSSAINI
- Elodie MALGOR
- Titouan MARTENOT
- Marine REIS
- Dylan REYNAUD
- Benjamin SEGUIN
- Ines TARTIVEL
- Luc WALTER
- Pierre AUGER
- François BONNAND
- Solène CHAMONT
- Mathéo DENAES
- Oriane DERRADJI
- Jérémy DESCHAMP
- Matthias DUBOIS
- Damien DURRANT
- Mathilde FIEF
- Titouan HUET-LEBERRUYER
- Damien JANICOT
- Clément KALOCSAY
- Adèle KAUSS
- Baptiste LALLEMENT
- Idris PARIS
- Mathilde RIMBERT

Examen du 25 juin 2023 – CROIX BLANCHE 91

- Lise Marie BATON
- Stéphane CALMELS
- Aurélie JOUISSE
- Ninon PEGORARO
- Mathias REMY
- Nail ZOUAOUI

Examen du 8 juillet 2023 – CREPS

- Méloé ALAVEZ
- Cassandre BANCEL
- Weddad BENELHADJ
- Dominique CROCHET
- Nassime FONTAINE
- Loréna GAROT
- Timothée GRAPPE
- Léa LEROY
- Lucas LOUSSAUT
- Syrienne MERCIER
- Manon NEURY
- Ronan POTIER
- Agathe ROGER-ESTRADE
- Hugo ROYER
- Arsène SEIGNEZ CHIROUSSOT

- Agathe WIBAIL
- Bénédicte DAMON
- Thomas FORABOSCO
- Jonathan GARNAUD
- Sarah LESSOUED
- Ronald PERRIER

Examen du 12 juillet 2023 – CREPS

- Andy CECILE

Examen du 1 septembre 2023 – SDIS 91

- Sébastien BARADEL
- Romain BAUSSERON
- Jérémy BEZANCON
- Baptiste CADO
- Michaël CHERORET
- Franck CHEVALLIER
- Christophe CHEVALLIER
- David FERROLIER
- Philippe GEORGER
- Christophe JEANNERET
- Clément LONGUEVILLE
- Kévin VARENNE

Examen du 5 septembre 2023 – SDIS 91

- Guillaume BODET
- Julien BUGEAT
- Sylvain FATOUX
- Virgile GAUTHIER
- Thierry GUITTARD
- Xavier HECHES
- Fabien JAUSSAUD
- Yohan MARTIN
- Jean-Marc PELLETIER
- Antoine PETROLATI
- Stéphane YAPOBI

Examen du 4 novembre 2023 – CREPS

- Margaux BERTHON
- Adrien CHOLLEY
- Jimmy CORNUTY
- Solenne DAPOIGNY
- Chloé DESFOSSEZ

- Justine DUBOIS
- Flavie JAUNATRE
- Maxime LEDUC
- Guillaume NORMAND
- Adrien RODRIGUES
- Adrien STASIULIS
- Roberto VATAMANESCU
- Périne BARBAT
- Quentin BARRES
- Rastin BEHMANESH
- Matthieu DORGEAT
- Sasha EVRARD
- Stéphanie GILET
- Timéo KAAG
- Pauline LE BLAY
- Calvin LE DESSERT
- Aggie MARIE- MAGDELEINE
- Soen PEGORARO
- Enie RALAIVESTY
- Arnaud ROLLAND
- Romain RUAUX
- Alexandre STEINEUR

Examen du 5 et 12 novembre 2023 – LA CROIX BLANCHE 91

- Romane BIGOT
- Andreas FACCENDA

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification d'un recours gracieux auprès de la préfecture de l'Essonne, ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'Intérieur, ou peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles – 56 avenue de Saint-Cloud – 78011 Versailles cedex – ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr/>) dans les mêmes conditions de délai. L'exercice d'un recours gracieux ou hiérarchique proroge de deux mois ce délai pour exercer un recours contentieux.

ARTICLE 3 : Le Sous-préfet d'Étampes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne.

Pour la Préfète de l'Essonne,
et par délégation,
le Sous-préfet d'Étampes,



Stéphane SINAGOGA

